

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour le Pan (M.R.A.P.)

Nice et
l'apartheid

**NAZISME
PAS
MORT ?**

DANGER!

Au début de cette année, « Droit et Liberté » se voyait contraint d'augmenter ses tarifs. Depuis, les hausses de prix, sensibles dans tous les domaines, ont atteint dans la presse des proportions alarmantes. Pour des raisons diverses, en grande partie à des fins spéculatives, le papier a pratiquement doublé. Tous les autres postes de dépenses ont monté en flèche : photogravure, impression, charges sociales, et bientôt les tarifs postaux... Globalement, chaque numéro de notre revue coûte 30 % plus cher en septembre qu'en janvier.

Il faut en être conscient : du fait de ces augmentations brutales et massives la liberté de la presse subit un nouveau coup, qui risque d'être mortel.

Alors que des publications bien plus importantes sont menacées, on conçoit que « Droit et Liberté » soit en danger de disparaître, purement et simplement, emporté par ce cyclone. Et la lutte contre le racisme en France se trouverait amputée de son arme la plus efficace au moment où on en a le plus besoin. C'est impensable, et pourtant...

QUE FAIRE ?

Le conseil d'administration de « Droit et Liberté » et le Bureau national du M.R.A.P. vont examiner en détail les mesures à prendre. Ce qui est certain, c'est que seuls nos lecteurs, la masse des antiracistes, connus et inconnus, qui nous entourent peuvent sauver « Droit et Liberté ».

Pour l'immédiat, une souscription est donc ouverte. Elle permettra à chacun de verser sa contribution, de collecter autour de lui. C'est urgent !

Dans cette bataille vitale, chaque initiative, personnelle ou collective, compte. Avec générosité, avec esprit de responsabilité, faites le geste lucide que la situation exige.

Pour Droit et Liberté

Nom	Adresse	Somme
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Droit et Liberté, 120, rue St-Denis, 75002 Paris — CCP 6070.98 Paris



Maurice Cantuziana.

Le M.R.A.P. a 25 ans

Mon témoignage

*par l'abbé Jean PIHAN
vice président du M.R.A.P.
membre de l'équipe de direction
du C.L.E.P.R.*

POURQUOI suis-je parmi vous ? C'est venu sans que je l'aie cherché, et sans que je sache où ça allait me mener.

Il y a 15 ans, j'étais directeur de journaux d'enfants et, comme tel, membre de la Commission des publications pour la jeunesse au ministère de la Justice. Un collègue est venu me demander de participer à un colloque, à la Sorbonne, dans lequel on étudierait les moyens de préserver les enfants des préjugés raciaux et de chercher les bases d'une éducation à la fraternité.

J'ai accepté et, après le colloque, nous avons fondé avec quelques amis le Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux. J'y ai retrouvé des membres du M.R.A.P. qui m'ont ensuite invité à représenter le C.L.E.P.R. au bureau national. J'étais pris dans l'engrenage d'un véritable « engagement ».

J'ai vu dans la lutte antiraciste comme un devoir de justice, non seulement à l'égard des innombrables victimes actuelles du racisme, mais aussi à l'égard de tous ceux qui ont été massacrés ou sont morts dans les camps nazis. Ancien résistant interné, rescapé, je me sentais comptable envers eux. J'ai été amené à faire bien des découvertes.

D'ABORD, je me suis découvert raciste. J'ai constaté qu'il n'était pas si facile de se débarrasser de tout préjugé à l'égard des différents groupes humains, de ne jamais prononcer la moindre parole impliquant, même inconsciemment, mépris ou condescendance à l'égard des autres. Cette quête de fraternité totale va loin et devait m'astreindre à un effort personnel qui ne pourra jamais se relâcher.

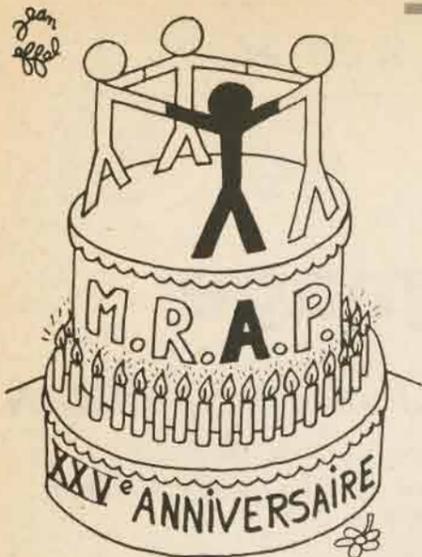
Et puis, j'ai découvert l'ampleur du phénomène raciste sous toutes ses formes et sous toutes les latitudes... J'ai été sensibilisé à la permanence d'un racisme quotidien, souvent larvé, quasi-inconscient, qui sévit aussi chez nous. Racisme et xénophobie, se parant souvent de prétentions patriotiques. J'ai découvert cela même dans les milieux chrétiens, alors que le chrétien, par définition, devrait s'établir dans l'état de « frère universel » dont parlait un Charles de Foucauld. J'ai vu cela même chez des prêtres, des religieuses, dans leur façon de parler des Gitans, des Juifs, des Algériens, des étrangers en général. Et en même temps j'apprenais à connaître les initiatives remarquables prises par certains d'entre eux pour lutter contre cette attitude : Pax Christi, la Cimade, le Comité catholique des migrants, les mouvements de jeunes...

J'ai souffert de l'indifférence du trop grand nombre de mes frères, qui semblent n'avoir même pas l'idée de considérer le racisme comme un « péché » — pour prendre notre vocabulaire — et la lutte antiraciste comme une « cause » importante. Ou alors, certains disent : « Ne vous inquiétez pas, dans mon mouvement, on s'en occupe, c'est dans le programme ! ». J'aimerais les voir au coude-à-coude avec les militants « spécialisés » du M.R.A.P.

ET j'ai découvert le M.R.A.P. Que ne m'en a-t-on pas dit ! « Qu'est-ce que vous allez faire là-dedans, avec tous ces Juifs et ces Communistes ? ». J'ai découvert des camarades animés par une conviction authentique et profonde : celle de la fraternité humaine, de la nécessité de faire respecter la dignité de tout homme. J'ai découvert leur générosité et leur désintéressement : ils sont presque tous bénévoles et ils se donnent sans compter. Je ne dis pas que le mouvement est parfait, mais au moins on s'y explique en toute franchise, avec vigueur s'il le faut, et j'admire les efforts que l'on y fait pour que le point de vue de chacun y soit respecté. Je n'hésiterai pas à dire que la conduite de ces camarades, que j'ai appris à connaître, est une interrogation constante pour ma propre conduite et un objet d'admiration car, en tant que chrétien, je vois là un témoignage de la puissance de l'Esprit d'Amour « qui remplit l'univers », et ne se laisse pas enfermer dans les limites d'une Eglise.

Au M.R.A.P., je n'ai jamais été « manipulé ». Je m'y sens à l'aise, et j'ai souvent constaté à quel point on y était heureux d'apprendre ce que les chrétiens font — et ils font tout de même pas mal de choses ! — pour qu'il y ait dans le monde plus de justice et de fraternité.

C'est donc avec grande joie que je salue le 25^e anniversaire de notre mouvement et que je lui souhaite de connaître de nouveaux développements, en particulier par une collaboration plus nombreuse et plus efficace de mes frères chrétiens.



Il y a vingt et un ans, le 19 juin 1953, Julius et Ethel Rosenberg, faussement accusés d'espionnage atomique au profit de l'U.R.S.S., étaient exécutés sur la chaise électrique de la prison de Sing-Sing, aux Etats-Unis.

Aujourd'hui, leurs fils, Michaël et Robert, encore enfants lors du drame, ont entrepris de faire réviser le procès de leurs parents et d'obtenir leur réhabilitation.

Ainsi revient à l'actualité une affaire qui a motivé l'une des plus grandes campagnes du M.R.A.P. au cours de ses vingt-cinq années d'activité.

LES ROSENBERG HIER ET AUJOURD'HUI

Conjointement aux articles de Pierre Paraf, président, et Charles Palant, vice-président du M.R.A.P., auxquels succède (page 3) celui de l'abbé Jean Pihan, nous poursuivons l'histoire des 25 années du Mouvement, commencée dans nos deux derniers numéros par une étude de Louis Mouscron. Celle-ci, qui se poursuivra le mois prochain, cède la place ici à l'évocation de l'affaire Rosenberg. Ce fut l'une des plus grandes campagnes menées dans le passé par le M.R.A.P. Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaire national, montre qu'elle conserve une tragique actualité.

Julius et Ethel Rosenberg ont été les victimes soigneusement choisies (ils étaient Juifs et d'idées progressistes) d'un complot monté de toutes pièces par les services du gouvernement et de la police américains pour alimenter la « guerre froide ».

Plusieurs comités se sont créés aux Etats-Unis ces derniers mois pour en faire la preuve. Aux côtés des fils Rosenberg, d'Helen et de Morton Sobell (Injustement impliqué lui aussi dans l'affaire) (1), des avocats et diverses personnalités mènent campagne pour forcer le gouvernement américain à rendre publics tous les documents du scandale.

Après vingt ans, le secret du dossier Rosenberg (épais de 25.000 pages) n'est plus protégé par la loi, mais sa publication ne sera pas facile à obtenir : à l'heure où le scandale du Watergate démontre la corruption de certains milieux politiques américains et a conduit à la démission du président Nixon, il est dangereux de prouver qu'il y a vingt ans, les mêmes milieux politiques montaient

l'odieuse machination du procès Rosenberg.

Reposant sur toutes sortes de falsifications, le procès n'avait qu'un but : démontrer que la sécurité nationale était en danger et désigner des coupables dont le châtiement ferait exemple. L'issue du procès était décidée d'avance : une heure seulement après les dernières délibérations de la Cour suprême, le président Eisenhower rejetait l'ultime recours en grâce des Rosenberg sans même le lire, semble-t-il.

Le gouvernement avait annoncé que, si les Rosenberg se déclaraient coupables, ils auraient la vie sauve. C'est parce qu'ils n'ont cessé de proclamer leur innocence, de défendre leur honneur, qu'ils ont été électrocutés. Parce qu'ils refusaient de se faire eux-mêmes complices de la machination dirigée contre eux. Dans une lettre à Julius, Ethel commente cet honteux ultimatum : « Cet ignoble marchandage, au lieu de la justice qu'on nous doit, relève des pires méthodes hitlériennes. »



Ethel et Julius : une des dernières photos.

Strange sadisme aussi, dans le choix du jour de leur anniversaire de mariage pour leur exécution. L'antisémitisme, comme l'anticommunisme utilisés à plein contre les Rosenberg montraient au monde que le fascisme avait survécu à la victoire militaire sur l'Allemagne nazie, ainsi que l'écrivait Julius à son défenseur, M^e Emmanuel Bloch, le 12 février 1953 : « Nous ne sommes pas les premières victimes de cette tyrannie. Six millions de nos frères et des millions d'autres victimes du fascisme ont été condamnés à mort. Les criminels de guerre qui ont pris une part active à cet assassinat sont journellement libérés, les uns après les autres, par les représentants de notre gouvernement. Maintenant le même gouvernement veut, au nom du peuple américain, salir la bonne renommée de notre pays avec le sang des Rosenberg. Nous espérons que le peuple va se mobiliser contre ce nouvel et sérieux danger qui menace de faire de nouveau des millions de victimes. »

Dans le monde entier, la mobilisation fut immense pour arracher les Rosenberg à la chaise électrique. Dans l'éditorial de « Droit et Liberté » de mars 1953, Albert Lévy écrivait : « Pas un quartier, pas une usine, pas un bureau, pas une école où ne s'exprime la volonté des Français unanimes de voir les Rosenberg rendus à la vie, à leurs enfants, à leur peuple. »

Les efforts énormes du M.R.A.P., avec le Comité français de défense des Rosenberg, rassemblèrent des foules immenses à Paris, au meeting à la Mutualité (sous la présidence de Picasso et de M^e André Blumel), au Vel' d'Hiv', place de la Nation... Des personnalités de toutes tendances politiques ou philosophiques, des écrivains, des scientifiques, des artistes renommés vinrent proposer leur aide au 10, rue de Châteaudun, où une permanence était assurée jour et nuit. Le président Vincent Auriol, le pape, de nombreux hommes d'Etat en appelèrent à la clémence des dirigeants américains.

En décembre 1952, M^e Emmanuel Bloch écrit à Charles Palant, alors secrétaire général du M.R.A.P. : « Avocat de Rosenberg, je veux vous dire comme ils étaient heureux, quand je les ai vus aujourd'hui, d'apprendre la puissante volonté qui s'exprime en France en faveur de leur liberté. Mme Rosenberg lit le français et son plaisir fut grand quand elle put lire les nombreuses prises de position publiées dans la presse française ainsi que les derniers numéros de « Droit et Liberté ».

Et Julius Rosenberg écrit à son avocat, le 5 mars 1953 : « Je suis très profondément touché par les fraternels messages de Paul Villard (secrétaire du Comité pour les Rosenberg), un vrai fils du peuple français qui aime tant la liberté. C'est encourageant de recevoir les témoignages de solidarité et d'amitié de millions de Français. »

Les 250 lettres de leurs parents que les fils Rosenberg s'apprentent à publier témoignent des sentiments profonds d'Ethel et de Julius.

Le cœur déchiré pour leurs enfants, ils s'emploient à ne pas les laisser sans défense et Julius écrit à M^e Bloch, le 28 décembre 1952 : « Je m'efforce d'expliquer à mes fils, par tout ce que je dis et écris, le sens de notre situation. Ce dont je suis sûr, c'est que, plus grands, ils sauront que nous, leurs parents, avons eu la vérité avec nous et ils seront fiers. »

A la veille de la mort de leurs parents, Michaël et Robert, âgés de 10 et 6 ans, adressent ces mots au président Eisenhower : « Cher Monsieur le Président, faites que nous ne soyons pas sans maman et sans papa. Ils ont toujours été bons pour nous. Nous les aimons beaucoup. Michaël et Robbie Rosenberg. » Le président ne les écoutera pas...

Les premières victimes...

Plusieurs lettres d'Ethel expriment l'attachement des Rosenberg au judaïsme et à Israël. « Je serais heureuse, écrit-elle à Julius le 26 septembre 1951, si tu voulais bien sérieusement étudier, jusqu'à notre prochaine rencontre, le sens des fêtes juives et leur importance pour nous, prisonniers. » En mai 1952, elle écrit : « Le 14 mai, quand Israël célébrera son quatorzième anniversaire, notre cher Robbie fêtera ses cinq ans. Je leur souhaite à tous les deux un bel avenir. »

Ces lettres témoignent aussi de leurs profonds sentiments antiracistes. Après avoir appris l'exécution de Mac Gee (2), en mai 1951, Julius écrit à Ethel : « Cela m'a donné un coup terrible, mon cœur est triste, mes yeux pleins de larmes. Les tribunaux fédéraux rendent une justice moyenâgeuse, c'est le lynchage lé-

gal des Noirs. Et c'est ce qu'ils vont maintenant pratiquer contre les prisonniers politiques. » Et le 30 septembre 1951, Ethel écrit : « Juifs, non Juifs, Noirs et Blancs solidaires luttent ensemble pour la justice sociale. »

Enfin, dans leurs dernières lettres, écrites les 18 et 19 juin 1953 à M^e Bloch, on peut lire tout le courage des Rosenberg, leur grandeur d'âme et leur attachement à leur idéal.

Julius rend hommage à son défenseur et lui demande de s'occuper de ses fils, puis il poursuit : « Je ne suis pas à la veille de prendre congé, parce que je crois que les œuvres justes vivent éternellement, mais je n'ai jamais autant aimé la vie que maintenant : j'ai vu comme l'avenir peut être beau et je suis conscient que dans une faible mesure, nous y avons participé (...). Ne laisse jamais attaquer la vérité de notre innocence, pour la paix, pour le pain et pour les roses. Avec simple fierté, nous regardons nos bourreaux en face. Avec courage, confiance et clairvoyance, ne perdons jamais la foi, comme toujours. Julius. » 19 juin : « Ethel veut qu'on sache que nous sommes les premières victimes du fascisme américain. »

« Cher Manny, écrit Ethel, j'envoie tout mon cœur à tous ceux qui m'aiment. Je ne suis pas seule, je meurs avec honneur et dignité » en sachant que mon mari et moi serons réhabilités par l'Histoire. Vous ferez ce qu'il faut pour que nos noms demeurent purs et ne soient pas salis par le mensonge, comme vous l'avez fait de notre vivant avec un dévouement si total. Vous avez fait tout ce qui était possible. Nous sommes les premières victimes du fascisme américain. Avec tout mon amour, Ethel. »

M^e Bloch ne pourra pas longtemps poursuivre son admirable tâche : il meurt accidentellement en 1954. Le président du M.R.A.P., Léon Lyon-Caen, premier président d'honneur de la Cour de cassation, lui rend hommage à la Mutualité, le 15 février 1954, et rappelle l'immense action du M.R.A.P. pour la défense des Rosenberg puis pour leur réhabilitation et la sauvegarde de leurs enfants.

Après les drames de la dernière guerre, l'attitude du monde face à la tragique affaire Rosenberg, et celle des Rosenberg eux-mêmes, redonnent confiance dans l'humanité. C'est encore à nous aujourd'hui de poursuivre la lutte pour leur réhabilitation et de continuer à défendre leur idéal.

Alexandre CHIL-KOZLOWSKI.

(1) On pourra relire l'interview exclusive accordée à « Droit et Liberté » (février 1969) par Morton Sobell après ses 18 ans d'emprisonnement.

(2) Willie Mac Gee était accusé contre toute évidence d'avoir violé une femme blanche.

D. R.

Paris, place de la Nation, le 17 juin 1953 : « Il faut sauver les Rosenberg. »



DANS NOTRE



COURRIER

Des gens de bonne volonté

Je viens de prendre connaissance d'un incident qui a eu lieu le 9 août dans un night-club d'Aulnay, à une vingtaine de kilomètres de Vannes.

Il est 22 h 45 environ. Une enseignante du Collège d'enseignement technique de Vannes décide de passer la soirée en compagnie d'une dizaine de parents et amis à « La Cigale », club très connu dans la région. Au sein de ce petit groupe, un Arabe et un Noir. Le gérant refuse de laisser entrer ce dernier, prétendant que « les Noirs cherchent la bagarre » aux autres clients de l'établissement. Indignés, cette enseignante et ses amis répondent à ce sinistre individu que même s'il a eu à se plaindre de Noirs, ce n'est pas une raison suffisante pour coller cette étiquette à la collectivité noire tout entière. Ils lui rappellent également que des lois anti-racistes ont été votées il y a deux ans et le menacent d'aller à la gendarmerie, ce qui ne semble pas émouvoir ce monsieur.

Le groupe se rend donc à la gendarmerie, ayant réussi à convaincre le jeune Noir qu'il est en droit de réclamer justice. Ils y sont très bien reçus par un gendarme qui, ne sachant pas exactement quelles suites peuvent être données à l'affaire, leur conseille de revenir le lendemain.

Le lendemain ils sont par contre très mal accueillis par les gendarmes : l'un d'eux, visiblement raciste, semble au courant de l'incident de la veille, bien qu'il affirme le contraire et cherche visiblement à décourager ses interlocuteurs.

Nous nous renseignons, cette enseignante et moi, pour voir comment une plainte peut être déposée. Cette affaire prouve qu'il y a, à Vannes, des gens de bonne volonté : la création d'un comité local du M.R.A.P. peut y être envisagée.

Jean-Paul TOUCHARD,
Vannes.

Dans les deux camps

J'ai souffert, pendant la guerre, et après, de toutes les persécutions contre les juifs. Mais je suis indignée par certaines prises de positions unilatérales et inconditionnelles en faveur d'Israël ou des Arabes. Alors que la guerre du Proche-Orient est déchirante pour des gens comme nous, parce qu'un racisme violent se développe des deux côtés, il n'est pas permis de prendre parti pour l'un ou pour l'autre.

Il ne faut pas confondre les juifs, éternellement persécutés, et les Israéliens, dont certains sont agressivement orgueilleux, pleins de mépris et sans pitié pour qui n'est pas juif. Je n'ai pas de sympathie particulière pour les Arabes, non par racisme, mais parce que la plupart d'entre eux considèrent la femme comme un objet.

Mais, à voir travailler chez nous, dans les tranchées de travaux publics et dans les usines, à voir vivre misérables et méprisés les Arabes, je comprends profondément leur soif de dignité et de victoire, quoique je haïsse la guerre et haïsse, dans les deux camps, les militaires fiers de leurs victoires, de leurs prisonniers et des soldats qu'ils ont tués.

Fernand FRANCIOLO,
La Seyne (83).

En hommage au peuple marocain

En rentrant de cinq semaines passées au Maroc, j'écris à « Droit et Liberté » en hommage au peuple marocain : là-bas, le régime n'a pas changé d'un pouce depuis la colonisation.

La même grande villa sur l'avenue des Forces armées royales à Casablanca qui servait à l'armée française est utilisée aujourd'hui pour la torture d'étudiants, d'enseignants et d'ouvriers marocains opposants du régime de Hasan II. Une prison de Fès, visitable il y a encore deux ans, avant le coup d'Etat, est fermée aux visiteurs et sert de poubelle à la gendarmerie royale pour y jeter les opposants.

La misère règne dans ce pays où la corruption a fait son lit. Toute discussion avec « le Marocain de la rue » tourne court car il n'y a pas d'espoir : le roi Hasan II a la « baraka... » à vie !

Commemorant le 9^e anniversaire de la mort de Mehdi Ben Barka, je tiens à saluer le peu-

ple marocain, ses immigrés et tous ceux qui luttent pour que cesse un jour la dictature sanglante du régime alaouite de Rabat.

Jean-Pierre LESCOP,
membre du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka et du Comité international pour les Droits de l'Homme au Maroc.

Réconfortant

J'ai trouvé, dans la rubrique « Courrier des lecteurs » du « Nouvel Observateur », la réaction indignée d'un lecteur américain à la publicité pour Gold Tea que ce journal a publiée. Cette publicité a certainement surpris la bonne foi de pas mal de journaux ne pouvant être suspectés de racisme. Il est réconfortant de trouver une contestation venant des U.S.A.

Christiane GRUNENWALD,
Lannemezan.

« Sauvages »

Ayant assisté en juillet avec ma fille de 6 ans à un spectacle pour enfants s'intitulant « Marijane », patronné par le « Journal de Mickey », « Picsou Magazine », les « Bibliothèques rose et verte », « Petit Bateau », etc., j'ai constaté que l'un des petits tableaux que l'on fait jouer aux enfants mettait en scène deux sauvages portant des masques avec des lèvres énormes, le nez perforé par un os. L'association de ces masques, du mot « sauvage » répété une trentaine de fois et d'une danse effrénée venant clore le tout m'a choquée : j'estime que ce genre d'exhibition est une pure éducation (volontaire ou pas) au racisme. La créatrice-animatrice du spectacle, à qui j'ai fait cette objection, m'a répondu que j'avais l'esprit déformé, qu'il y a toujours eu des sauvages

dans les histoires pour enfants (etc.).

Ne serait-il pas souhaitable que les membres du M.R.A.P. qui rencontreraient cette tournée (elle se répète tous les jours pendant l'été, d'année en année, sur toutes nos plages et touche des milliers d'enfants) arrivent à faire supprimer cette séquence ?

Edda TARDIEU, Paris.

25^e anniversaire

A l'occasion du 25^e anniversaire du M.R.A.P., j'offre à votre mouvement mes plus vives félicitations et souhaite qu'il continue à l'avenir son œuvre humanitaire de lutte contre tous les racismes.

Père Joseph FOUCHER,
directeur national des clubs « Jeunesse du monde »,
Québec.

Je suis persuadé que le M.R.A.P., comme il l'a toujours fait, fera tout pour protéger les victimes du racisme.

Joseph KIZILIAN,
Paris-9^e.

Voici mon modeste apport pour soutenir votre cause... notre cause.

Bernard SIMON,
professeur, Noisy-le-Sec (93).

J'envoie ci-joint une petite participation pour les 25 ans du M.R.A.P. dont j'admire l'action courageuse en faveur des immigrés et l'esprit d'initiative pour engager certains procès.

Marie FRAUSS,
Paris-13^e.

Ci-joint un chèque, montant de ma carte annuelle. Mes remerciements pour tout ce que fait le M.R.A.P.

Raoul NERIMY,
Paris-14^e.

Tous mes vœux et félicitations pour l'action de plus en plus indispensable (hélas !) que vous menez sans relâche.

Pierre TABART,
Douai (59).

Bon anniversaire ! De tout cœur avec vous.

Henriette ANTOINE-MAY,
Meudon (92).

RELIEZ VOTRE COLLECTION DE « DROIT ET LIBERTÉ »

Vous aurez, sous une forme élégante
et maniable, une documentation indispensable.

« Droit et Liberté » vous propose sa reliure (système à broches, mise en place instantanée), couleur bordeaux, avec titre gravé, pouvant contenir 12 à 15 numéros.

La reliure 25,00 F
(+ 2,00 F de frais d'envoi)

A demander à « Droit et Liberté »,
120, rue Saint-Denis, 75002 Paris
C.C.P. 6070-98 Paris

dans ce numéro

CRIMINELS DE GUERRE

La condamnation de Beate Klarsfeld à Cologne relance la question du jugement des criminels nazis et de la Convention franco-allemande jamais appliquée (pages 8 et 9).

« JUIFS DEHORS ! »...

Un vent d'antisémitisme a soufflé cet été sur la France (page 10).

LE RACISME A TUÉ

Les faits divers du racisme ont marché bon train pendant les vacances, des faits graves qui ont tué et blessé (pages 11 et 12).

LE DOSSIER DU MOIS

ZIMBABWE : LE COMBAT D'UN PEUPLE AFRICAIN

(pages 13 à 20).

NICE-LE CAP

Un « mariage » pour le pire (pages 21 et 22).

CINE-DEBATS

Des réactions autour de « Portier de nuit », « Général Idi Amin Dada », « Black Love » (pages 26, 27, 28).

Le dossier du C.L.E.P.R.
sur le Colloque de Marly
paraîtra
dans un prochain numéro

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 — C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

● Un an : 30 F
● Abonnement de soutien : 60 F
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 30 F.
Autres pays : 40 F.
Changement d'adresse : 1 F.

PUBLICITE

René BRIAND
au siège du journal
Directeur de la publication :
Albert LEVY
Imprimerie La Haye

éditorial

NAZISME PAS MORT ?

L'AMPLEUR et la ferveur des manifestations, la multiplicité des commentaires et des témoignages, montrent, 30 ans après la Libération, combien les Français, dans leur ensemble, restent attachés à cette glorieuse page d'Histoire et aux valeurs qui s'en dégagent. Les souffrances de l'occupation et l'hécatombe des innocents, le combat uni contre le nazisme, le sacrifice de ceux qui l'ont mené, la joie et les espoirs surgis de la victoire, les grandes idées du programme commun de la Résistance constituent, c'est évident, une part fondamentale et ineffaçable de la conscience nationale.

Trente ans après, pourtant, des voix s'élèvent, insistantes, pour prêcher l'oubli de ce passé. Livres, films, émissions s'emploient à présenter la guerre comme un exploit sportif, les massacres comme des accidents, les chefs nazis comme des gens honorables, tout au plus des psychopathes ou des égarés, coupables surtout d'avoir été vaincus. Leurs crimes ? On les nie, ou on les minimise. De scrupuleux historiens, passant outre aux récits des survivants et à toutes les preuves matérielles, se demandent docilement si les chambres à gaz ont bien existé dans les camps de la mort. Et un responsable de l'extermination des juifs, le député ouest-allemand Achenbach, qui parade sur nos écrans de télévision, veut nous convaincre qu'il est de mauvais goût de réclamer aujourd'hui des comptes.

La condamnation de Beate Klarsfeld aux lieux et places des assassins qu'elle dénonce, illustre avec éclat le scandale majeur de ces trente années. L'abandon de la dénazification — allant de pair avec l'abandon des objectifs pour lesquels combattaient les peuples — pèse lourdement sur le présent et l'avenir. Les criminels n'ayant pas été châtiés comme il se devait, au moment voulu, il est normal malgré les jours qui passent, que leur châtiement soit encore exigé par leurs victimes et par tous les hommes épris de justice. Ce n'est pas seulement une question d'individus, mais de principes. Tant que le nazisme ne sera pas condamné sans équivoque et extirpé définitivement, en Allemagne d'abord, et partout dans le monde, cette exigence demeurera, inséparable de la fidélité aux héros et aux martyrs de ces temps douloureux.

L'IMPUNITÉ des bourreaux nazis et de leurs complices apparaît d'autant plus intolérable qu'elle les encourage à persister dans leurs agissements. Depuis leur défaite, ils n'ont jamais cessé de se manifester, et l'idéologie qui inspirait leurs crimes présente même, en ce moment, un regain d'agressivité. Les nostalgiques de l'hitlérisme ont leurs journaux, leurs organisations, pas toujours clandestines. Un vaste réseau de complicités relie les auteurs d'attentats en Italie aux organisateurs de camps d'entraînement en France et aux faussaires démasqués à Lisbonne. Les profanations de cimetières juifs et de monuments de la Résistance, les croix gammées et les inscriptions antisémites sur les murs de Paris attestent leur virulence.

Il est vrai que le racisme, sans renoncer à ses thèmes anciens, a pris, ces dernières années, des cibles nouvelles, s'attaquant avec une particulière cruauté aux Arabes, aux Africains, aux travailleurs immigrés. Dans ses formes diverses, il recourt aux mêmes slogans, aux mêmes méthodes, et c'est la même barbarie que naguère, dont toutes les séquelles, résurgences et adaptations doivent être combattues toujours et partout avec une même vigueur.

Cependant, face à la poussée d'antisémitisme et aux innombrables incidents racistes qui ont marqué l'été 74 en France, les pouvoirs publics continuent de faire preuve d'une inquiétante carence. Il reste fort à faire pour parvenir à cette société « qui connaîtrait moins de violence, moins d'intolérance, moins d'ignorance », que le président de la République appelle de ses vœux dans sa dernière allocution télévisée.

Plus que jamais, la mobilisation, l'action, l'union s'imposent pour maîtriser l'hydre du racisme. Trente ans après, le combat de la Résistance continue.

Albert LEVY.



Devant l'ambassade de R.F.A. à Paris, après le verdict du tribunal de Cologne.



Beate Klarsfeld entourée des dirigeants des organisations antifascistes (à gauche, Charles Palant).

Rétro-justice à Cologne

Les mauvaises odeurs remontent en été, l'Allemagne des anciens nazis a condamné Beate Klarsfeld à deux mois de prison ferme, le 9 juillet dernier. Cette Allemagne va-t-elle enfin aujourd'hui balayer devant sa porte ?

C'est ce que voulait Beate Klarsfeld en tentant d'enlever, en mars 1971, Kurt Lischka, ancien chef de la Gestapo à Paris, responsable de la déportation de 100.000 Juifs français.

Arrêtée, jugée au cours d'un odieux procès, elle a mis en accusation ceux qui, dans son pays, protègent les criminels nazis. L'Allemagne s'honorerait en annulant la condamnation de Beate Klarsfeld, qui a fait appel.

Quant à la convention franco-allemande de février 1971, dont la ratification n'a toujours pas été votée par le Bundestag, on peut certes s'interroger sur sa signification et sa portée : il reste que, malgré les facilités qu'elle offrirait sans doute à bien des criminels pour échapper au châtiement dans le contexte actuel de la R.F.A., les complices du nazisme en craignent les effets.

Cette convention (analysée ci-après) devrait passer devant la commission juridique de l'Assemblée allemande ce mois-ci : en plein sommet franco-allemand à Bonn, le 8 juillet, le chancelier fédéral, M. Helmut Schmidt avait promis à M. Valéry Giscard d'Estaing d'user de tous ses pouvoirs pour qu'elle soit ratifiée avant la fin de l'année.

Dans la lettre qu'il avait adressée au M.R.A.P. lors de l'élection présidentielle, M. Giscard d'Estaing n'avait, quant à lui, donné aucune réponse sur le problème du châtiement des criminels de guerre

nazis. Il aura fallu que les antifascistes, les antiracistes de France (et d'Allemagne) fassent entendre leurs protestations devant le procès intenté à Beate Klarsfeld pour que les deux chefs d'Etat prennent aussi position.

« La solidarité de tous les combattants de la Résistance, de tous ceux qui demeurent fidèles au souvenir des innombrables martyrs du nazisme est acquise à Beate Klarsfeld », déclarait pour sa part Charles Palant, vice-président du M.R.A.P., le jour de la condamnation. Le lendemain, 10 juillet, des milliers de personnes, dont les représentants du bureau national du M.R.A.P. et les militants du comité parisien, manifestaient devant l'ambassade d'Allemagne à Paris. Des manifestations similaires ont eu lieu à Lyon, et à Marseille où le comité départemental du M.R.A.P. avait appelé la population devant le consulat de la République fédérale.

Manifestations anti-allemandes ? Loin de là. Mais encore une fois, il s'agissait pour les antiracistes d'affirmer leur présence, de montrer leur volonté de lutter efficacement contre les braises d'un fascisme toujours trop prêt à se rallumer. L'Allemagne du procès Klarsfeld en a donné maintes preuves.

Sans sourcilier, la police allemande arrête Beate Klarsfeld en avril, dans l'enceinte même de l'ancien camp de Dachau. Et, sans vergogne, un avocat allemand parle de « pression qui rappelle une époque fâcheuse » à propos du souhait exprimé par M. Giscard d'Estaing que des témoins français soient entendus au procès.

Toute honte bue, M. de Somokeyo, président du tribunal de Cologne, où est jugée Beate Klarsfeld, se fait le défenseur

de « l'indépendance » de la Justice allemande, rappelle que « c'est Beate Klarsfeld l'accusée et non Kurt Lischka », estime que tout ce qu'elle veut faire savoir « se trouve déjà dans des livres. » (« Il suffit d'un peu de bonne volonté pour se les procurer. ») Prenant prétexte de quelques manifestations de Résistants dans la salle, il refuse d'entendre les derniers témoins français, que les gardes du palais de justice molesteront sans hésiter, pour rétablir « l'ordre »...

Il y a de quoi s'inquiéter quand, pendant ce temps, Ernst Achenbach, député Libéral, chargé du rapport au Bundestag sur la ratification de la convention franco-allemande du 2 février 1971, déclare à qui veut l'entendre : « Nous demandons une amnistie générale (des criminels de guerre) pour des raisons humanitaires et chrétiennes (...). En tant que rapporteur au Parlement, j'examinerai le projet de ratification avec soin et cela durera longtemps, très longtemps. »

Selon lui, le nazisme est une vieille affaire, mieux vaut oublier ce pénible passé. On comprend son souci : conseiller à l'ambassade nazie à Paris pendant l'occupation, Ernst Achenbach a été, comme Lischka, l'un des instigateurs de la déportation massive des Juifs de France. A la suite de ses propos scandaleux, son propre parti et le gouvernement ouest-allemand se sont d'ailleurs employés à le faire renoncer à ses fonctions de rapporteur à la commission des affaires étrangères du Bundestag.

Mais combien de ces « personnages gênants » demeurent encore, en toute impunité, à des postes importants en Allemagne ?... Plusieurs centaines d'anciens criminels de guerre seraient concernés très directement par la ratification de la convention franco-allemande. Qu'ils soient jugés, en toute justice (et non selon le légalisme immoral du procès Klarsfeld), serait une garantie pour l'avenir que tous les antifascistes réclament à l'Allemagne.

La convention fantôme

Le procès de Beate Klarsfeld a mis à nouveau en lumière l'impunité dont bénéficient en République fédérale allemande des criminels de guerre, en particulier ceux qui ont fait l'objet d'une condamnation à mort par contumace prononcée par un tribunal français.

Les autorités judiciaires de la République fédérale ont même réussi à donner à cette impunité une justification tirée de la Convention sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation.

L'article 3 de cette Convention, signée le 26 mai 1952 et reprise dans un protocole du 29 octobre 1954, retirait aux tribunaux de la République fédérale le droit de juger les criminels de guerre encore poursuivis devant une juridiction de l'une des trois puissances occidentales. Sous le prétexte qu'une procédure par contumace n'est pas terminée par le jugement rendu qui a un caractère provisoire, une nouvelle décision, définitive celle-là, devant intervenir en cas d'arrestation du condamné, les tribunaux de la R.F.A. décidèrent, dans un arrêt rendu le 14 février 1966, qu'il n'y avait pas lieu à engager des poursuites contre tout condamné par contumace en France.

Cette interprétation était prise à son compte par le gouvernement de la R.F.A.

C'est ainsi que le bourreau de Tulle et d'Oradour, Lammerding, a pu, jusqu'à sa mort dans son lit, vivre en toute quiétude comme entrepreneur et dirigeant de l'Association des anciens Waffen SS ; que le général Molinari, responsable du massacre de 106 maquisards dans les Ardennes, a pu occuper jusqu'à sa mise à la retraite le grade d'officier supérieur dans la Bundeswehr.

Or, il était facile d'écarter l'application de l'article 3 des Conventions de 1952 et 1954 en concluant une convention spéciale relative à la compétence judiciaire allemande, modalité expressément prévue par les mêmes textes de 1952 et 1954.

Il était possible également de demander l'extradition des criminels de guerre condamnés en France, car l'article 25 de la Loi fondamentale de la R.F.A., qui consacre la supériorité du droit international sur le droit interne, per-

mettait d'écarter le principe de la non-extradition des nationaux.

Après de laborieuses négociations engagées depuis août 1968 entre les gouvernements de la France et de la R.F.A., un accord fut conclu le 2 février 1971 ; il donne compétence aux tribunaux allemands alors même que des tribunaux français ont prononcé des condamnations par contumace ou par défaut pour juger des faits « qui, selon le droit allemand, peuvent encore donner lieu à poursuites ».



Le général Lammerding.

mande : les crimes contre l'humanité sont, en France, imprescriptibles par nature depuis la loi du 26 décembre 1964, alors que la loi de la République fédérale du 4 août 1969 s'est bornée à porter à 30 ans la durée de la prescription du crime d'assassinat.

A maintes reprises, les criminels de guerre nazis ont bénéficié de la prescription en République fédérale, sous le prétexte que les motifs qui avaient animé leurs auteurs n'étaient pas « vils » au sens de l'alinéa 2 de l'article 50 du code pénal de la R.F.A.

En second lieu, l'accord de 1971 consacre implicitement la renonciation de la France à demander l'extradition des criminels de guerre nazis en dépit du caractère international de leurs crimes. La Convention de 1971 est très certainement en retard sur l'évolution du droit international général ; celui-ci prévoit le principe du respect des obligations internationales assumées par les Etats en ce qui concerne le châtiement des criminels de guerre et leur jugement sur le lieu de leurs crimes.

En outre, on est en droit de s'interroger sur l'efficacité pratique de l'attribution de compétence aux tribunaux de la République fédérale, d'autant que cette compétence serait désormais exclusive par le jeu de l'article 2 de l'accord, l'existence d'une décision définitive rendue par une juridiction allemande rendant impossible toute nouvelle poursuite en France pour les mêmes faits.

Certes, l'accord de 1971 prévoit une coopération entre les tribunaux et les autorités des deux parties ; mais comment imposer aux juridictions de la R.F.A. de se saisir d'un dossier et, une fois saisies, de faire toutes les diligences nécessaires ? L'état d'esprit de certains juges de la République fédérale est apparu à nouveau en pleine lumière à l'occasion du procès Klarsfeld. L'attitude même des autorités gouvernementales et législatives de la R.F.A. ajoute à notre scepticisme.

Finalement conclu, l'accord n'est toujours pas ratifié.

Une dernière observation s'impose malheureusement. L'on est fondé à émettre quelques doutes sur la sincérité de l'action diplomatique qu'exercerait sur le gouvernement de la R.F.A., après l'éventuelle ratification de la Convention de 1971, un gouvernement qui, non content de ne pas avoir exercé les poursuites dont il avait l'initiative à l'encontre de Paul Touvier, auteur de crimes imprescriptibles contre l'humanité, s'est opposé aux actions engagées par les victimes elles-mêmes.

M^r Joë NORDMANN.

PARIS SOUILLÉ

LES Juifs au four crématoire ! » « Les Juifs dehors ! », « Délivrance ! »... Dans la nuit du 23 au 24 juillet, des dizaines d'inscriptions de cette sorte accompagnées de croix gammées, ont été barbouillées sur le Mémorial du Martyr Juif inconnu à Paris, et sur des magasins de commerçants juifs, dans les 3^e et 4^e arrondissements. Nous avons été informés particulièrement de celles qui étaient visibles au numéro 4 de la rue Elzévir (3^e), aux numéros 4, 7, 13, 18 et 21 de la rue des Ecoiffes (4^e) et autour de la station de métro Saint-Paul.

Malgré les multiples protestations (dont celle du M.R.A.P.) qui se sont élevées contre ces excitations à la haine, les pouvoirs publics n'ont pas découvert les coupables, ni pu empêcher que ceux-ci récidivent.

Quelques jours après, entre les 25 et 30 juillet, de nouveaux barbouillages insultants et provocateurs nous étaient signalés dans les 11^e et 12^e arrondissements, notamment au 86, avenue Ledru-Rollin (photo ci-dessus) et sur une boucherie de la rue Godefroy-Cavaignac, ainsi que dans le quartier de Belleville.

A la mi-août, un correspondant nous signalait la prolifération, cours de Vincennes (12^e) de graffiti assimilant l'étoile juive à la croix gammée, les victimes aux bourreaux, thème cher aux propagandistes de « L'Œuvre française ». Un autre relevait l'inscription « Juifs dehors ! » au 95, rue Saint-Dominique (7^e).

L'Amicale des Déportés Juifs de France signale, d'autre part, que la plaque commémorative de la rafle du 16 juillet 1942, boulevard de Grenelle, a été souillée de croix gammées, à trois reprises en un an.

En Alsace

Ces faits surviennent quelques semaines après d'autres actes antisémites qui se sont produits en Alsace : à Mommenheim, dans le cimetière juif, 197 pierres tombales ont été saccagées, et 80 au cimetière de Pergersheim. On se souvient, en outre, qu'à Aix-en-Provence, récemment, des voyous racistes ont profané le monument aux morts de la Résistance.

On comprend l'émotion ressentie dans la population juive devant ces



Dans le 11^e arrondissement à Paris.

menées odieuses, qui coïncident avec le 30^e anniversaire de la Libération. Cette émotion, que tous les antiracistes, tous les démocrates partagent, a été exprimée dans des questions écrites au ministre de l'Intérieur, déposées à l'Assemblée nationale par M. Pierre Villon et au Sénat par M. Pierre Giraud. Le M.R.A.P., pour sa part, intervient de nouveau, début septembre, auprès des autorités locales et du gouvernement pour demander des mesures énergiques susceptibles de mettre fin à ces agissements intolérables.

L'HISTOIRE BAFOUÉE

Il y a différentes façons de « réviser » l'histoire du nazisme, avec l'intention de nier ou d'atténuer les crimes qui s'y rattachent. Comment qualifier le « doute » soi-disant scientifique dont fait preuve ce maître de conférences au Centre universitaire Censier, qui s'est adressé récemment à divers organismes et à d'anciens déportés pour s'assurer que les chambres à gaz ont bien existé dans les camps de la mort ?

« Les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était, il y a 29 ans ? » demande à la ronde M. R. Faurisson, dont les questions étrangement naïves ont suscité l'indignation de plusieurs de ses collègues et du doyen Las Vergnas.

Mme Charlotte Delbo, ancienne déportée, auteur de plusieurs livres et d'une pièce sur sa douloureuse expérience, lui a répondu publiquement (« Le Monde » 11-12 août 1974). « Une photographie de la chambre à gaz, écrit-elle, montre un hangar banal. Mais j'ai vu déferler sur Auschwitz, où je suis arrivée le 27 janvier 1943, des Juifs de toute l'Europe, des

populations entières que les S.S. poussaient vers ce hangar et qui y disparaissaient pour toujours. Excusez-moi, Monsieur, à Birkenau, j'étais privée de tout, même d'un appareil photo. Mon opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres à gaz ? Ce n'est pas une opinion que j'ai, c'est la certitude de les avoir vues. »

Une autre déportée, Mme Freschel, de Marseille, a écrit à M. Faurisson pour lui dire : « J'ai passé des mois à l'annexe de Birkenau, toute proche des chambres à gaz et des fours crématoires, dont nous pouvions voir fumer les cheminées. » Pointilleux grammairien autant qu'historien, il lui répond : « Quel est l'antécédent de « dont » ? En quoi apportez-vous ici un élément à qui recherche des témoignages sur les « chambres à gaz. »

Un autre « historien » s'est adressé à Mme Delbo, dans le même esprit. Ses arguments ? Il n'y a pas eu de chambres à gaz construites sur le territoire allemand (mais seulement en Pologne occupée) ; et certains Juifs ont échappé à la « solution finale »...

A nous de poser une question : jusqu'où peuvent aller le cynisme et la mauvaise foi ?

Windenberger-Rapho.



Sur les murs de Marseille en juin 1972. Le racisme n'a pas désarmé depuis.

L'ÉTÉ CHAUD

Le racisme n'a pas manqué le rendez-vous de l'été chaud. Attentats, agressions, provocations ont constitué une actualité émaillée de pénibles cas de discriminations. Deux morts et plusieurs blessés en soit le triste bilan.

A Toulon, le 23 juillet, la provocation d'un légionnaire « égaré » parmi un groupe de soldats du contingent, qui « par hasard » passaient devant un foyer Sonacotra, déclenche une rixe : un jeune militaire de 20 ans est tué et trois Algériens blessés. Aux déclarations lénifiantes de l'état-major et du maire de Toulon, le M.R.A.P. répond : « La source de tels incidents réside dans les campagnes d'excitation au racisme qui se développent impunément. La responsabilité des pouvoirs publics à tous les échelons est lourdement engagée. »

Quelques jours avant, une bombe éclatait dans la nuit devant les locaux de l'Amicale des Algériens à Marseille. Serge Krikowski, au nom du comité local du M.R.A.P., exigeait une nouvelle fois que les auteurs des attentats et des violences ne restent pas impunis. Au mois d'août à Paris, c'est l'Office du tourisme algérien qui est visé.

En août encore, un ouvrier marocain est agressé dans une rue d'Ajaccio. Il en meurt. Et c'est miracle que la ratonnade organisée par des C.R.S. à Limoges (voir article ci-contre) ou les provocations racistes

dans un bal du 14 juillet à Paris n'aient fait « que » des blessés.

Le M.R.A.P. a dû intervenir à propos de plusieurs cas de discriminations inadmissibles : refus de dancings de laisser entrer Africains ou Arabes (« La Cigale » à Auray ; « Le Moulin à l'huile » à Aix-en-Provence, contre lequel le M.R.A.P. a engagé une action). A Annecy, le patron d'un café refuse de servir trois jeunes Tunisiens. L'affaire la plus grave s'est produite à Paris le 19 juillet : un Mauritanien, M. Diagoraga, entre au bar-tabac « La Favorite », boulevard Saint-Michel, pour se faire servir une boisson gazeuse, le garçon refuse de le servir et le prie grossièrement de sortir ; comme M. Diagoraga n'obtempère pas, le garçon, puis le patron et son chien berger allemand se jettent sur lui. M. Diagoraga se réveille à l'hôpital, très grièvement blessé.

Pendant ce temps-là, le gouvernement annonce qu'il doit « faire le point » sur l'immigration. Il suspend toute entrée de travailleurs immigrés jusqu'en octobre et annonce pour fin juillet d'importantes mesures sociales dans ce domaine. On les attend. Comme les immigrés en situation régulière qui attendent la venue de leur famille ; et comme les immigrés clandestins qui continuent à arriver attendront des jours meilleurs, à moins qu'ils ne soient expulsés aussitôt.

RATONNADE A LIMOGES

Curieux gardiens de l'ordre !

FAUBOURG des Casseaux à Limoges. Un quartier ouvrier, entre la Vienne et la ligne de chemin de fer Paris-Toulouse, proche de la Saviem, l'une des grandes entreprises de la ville. Le quartier industriel, où vivent beaucoup de travailleurs immigrés. Il y a même, pas loin, deux foyers de la Sonacotra pour célibataires. Et, près d'ici, une caserne de C.R.S.

Le vendredi 12 juillet, des C.R.S. venus de Toulouse et qui montent à Paris pour le 14 Juillet, transitent par cette caserne. Le soir, ils décident de sortir un peu. En attendant d'aller faire régner l'ordre ailleurs, ils vont semer le désordre à Limoges. Un désordre que la ville n'avait jamais connu, de mémoire de Limogéard : la ratonnade.

Dans un night-club

Cela commença dans un night-club du quartier, le « Club 87 ». Après une entrée en force, à la western, ces curieux défenseurs de l'ordre s'en prirent à deux Africains qui étaient là. Provocation. Bagarre. A deux contre une dizaine, les deux Noirs, pour éviter le pire, quittèrent le Club.

Poursuite dans la rue. A ce moment-là, un jeune Algérien, Malek Zemani, 22 ans, qui habite en Limousin depuis sa première enfance, entraînait chez lui. Accompagné de son neveu, il décide de boire un dernier verre sur la route :

« Au moment où je pénétrais dans le café, raconte-t-il sur son lit d'hôpital, j'ai vu arriver des gars au pas de course. Je suis sorti pour voir et l'un d'eux m'a dit : tu n'as pas vu passer deux négros ? J'ai dit non. Il m'a demandé : et là, dans ce café, il n'y a pas de négros ? J'ai répondu non. A ce moment il a vu que j'étais algérien, et il a crié aux autres : Les gars, j'en ai trouvé un ! Alors là, ils m'ont tabassé. Heureusement que j'ai fait du karaté et que je sais parer ics coups. »

Les JUIFS dans l'affaire du WATERGATE

minute

A la « Une » de « Minute », le 24 juillet.

Fidèle à une méthode éprouvée de longue date par l'antisémitisme le plus « classique », « Minute » n'hésite pas à expliquer la chute de Nixon par une... « conspiration juive ». Le procédé consiste à citer un ou deux Juifs ou « amis de Juifs » parmi les journalistes ou magistrats qui ont joué un rôle dans la mise en accusation de l'ex-Président des Etats-Unis. Que celui-ci ait tenu des propos antisémites, révélés par les enregistrements de la Maison blanche suffirait, selon « Minute », à expliquer toute l'affaire du Watergate. C'est en tout cas, pour le plumeur (anonyme), une raison supplémentaire de présenter Nixon comme le champion malheureux des « valeurs occidentales ».

→

« C'est un lynchage ! »

Ces coups envoyèrent quand même Malek à l'hôpital avec une fracture à la mâchoire et passablement de traumatismes : trois mois d'incapacité de travail. Stagiaire au centre F.P.A. métaux, il devait passer en septembre son examen d'ajusteur-outilleur. C'est raté.

Il faut le dire : c'est l'intervention de témoins qui sauva Malek. Leurs témoignage ? « Ce n'est pas une agression, c'est un lynchage. » « Ils étaient six à lui taper dessus. Un grand type l'avait ceinturé et deux autres le bourraient de coups. Après, ils l'avaient allongé sur une voiture et lui tapaient dessus avec le tranchant de la main. L'un d'entre eux lui a cassé une canette de bière sur la tête. Deux au moins étaient armés de poings américains. »

Décontractés

Durant leur nuit de chasse, les C.R.S. avaient molesté d'autres immigrés au passage. Ceux-ci, par la suite, ne se sont pas manifestés. Ils ont préféré se terrer ; c'est, hélas, trop souvent le cas ; ils n'ont pas confiance dans la police française.

Lorsque la police urbaine de Limoges, alertée par des témoins, arriva sur les lieux, les agresseurs étaient d'ailleurs sûrs d'eux, décontractés :

— « Quand les agents sont arrivés, raconte un des témoins, un des agresseurs s'est adressé à eux en les tutoyant. L'agent lui a dit de garder ses distances. C'est alors que l'autre lui a dit qu'ils étaient C.R.S. Rentrez chez vous, a dit l'agent. Vous en avez assez fait comme ça. Ça suffit ! »

Il fallut toute l'obstination d'un quotidien de Limoges, « L'Echo du Centre », pour que l'affaire ne soit pas enterrée. La famille de Malek avait déposé plainte, ainsi que le consulat d'Algérie de Clermont-Ferrand et l'Amicale des Algériens en France, mais la lettre, postée le mardi 16 juillet à la Poste Centrale n'était toujours pas arrivée au tribunal, à 200 mètres de là, 3 jours plus tard. Ce n'est que le 19 que l'ouverture d'une enquête était officiellement annoncée. Entre temps, il avait fallu des articles quotidiens de « L'Echo du Centre », repris quelques jours plus tard par les autres quotidiens de la région (« Le Populaire », « La Montagne », « Centre-Presse »), une question écrite de Marcel Rigout, député, au ministre de l'Intérieur, dans laquelle il était demandé quelles mesures il comptait prendre « afin que les auteurs de ces actes inqualifiables, qui ont soulevé à Limoges une vive indignation, et qui portent atteinte à notre pays, soient sanctionnés comme ils le méritent ». Il avait fallu aussi de fermes prises de position des Unions départementales C.G.T. (dont Malek était un militant connu à Limoges), de la C.F. D.T., et aussi des camarades de Malek au centre F.P.A. de Limoges.

Après enquête préliminaire, une information a été officiellement ouverte le 5 août ; le juge d'instruction, Mme Mechiche, a été chargé de l'affaire et le S.R.P.J. de Toulouse a identifié huit des chasseurs au faciès. D'autres identifications seraient en cours.

De Toulouse, on dit que des sanctions disciplinaires ont d'ores et déjà été prises contre ces étranges gardiens de l'ordre. Cela ne saurait suffire dans une telle affaire. La population de Limoges attend des inculpations.

G.C.

AU FIL...

■ A peine installé, le secrétaire d'Etat à l'immigration, M. André Postel Vinay, a démissionné le 22 juillet pour n'avoir pas obtenu les crédits nécessaires au programme de logement et d'action sociale qu'il avait défini pour 1975. Paul Dijoud, ex-secrétaire d'Etat et ex-député, l'a aussitôt remplacé.

■ Plusieurs milliers d'étudiants égyptiens s'étaient inscrits au consulat de France du Caire pour aller faire les cueillettes et les vendanges en France. Obligés de régler des droits à un Bureau d'information de voyages et d'échanges sociaux (B.I.V.E.S.) et de payer leur voyage (par Air France obligatoirement) ils se sont retrouvés à Paris sans travail. La pluie aurait détruit toutes les récoltes !

■ La moisson des paysans du Larzac opposés à l'extension du camp militaire a été fêtée les 17 et 18 août par un vaste rassemblement de supporters. Du blé sera envoyé aux paysans du tiers-monde.

■ Au 51, rue de Charonne à Paris (11^e), 280 travailleurs africains, logés dans des conditions préhistoriques, ont obtenu, avec l'aide de militants du M.R.A.P., la promesse d'être relogés en octobre. A Roubaix, une action est engagée contre l'expulsion des travailleurs immigrés dans le quartier de l'Alme-Gare, qui doit être rénové.

■ Appel au meurtre raciste sur les murs de Maisons-Laffitte : « Les Arabes tuent les enfants, tués-les ». La municipalité a fait effacer les inscriptions après avoir été avertie par le comité local du M.R.A.P., qui a organisé un collage d'affiches antiracistes.

■ A l'appel de la C.G.T., les travailleurs de la Cellulose à Strasbourg ont fait 24 heures de grève de protestation contre le licenciement d'un travailleur algérien pour motif raciste.

■ Un « avertissement sévère » a été adressé par le ministre de l'Intérieur au président de l'Association des Marocains en France, auparavant menacé d'expulsion. Cette mesure de répression s'ajoute aux tentatives de démantèlement de la Maison du Maroc à Paris, contre lesquelles les étudiants marocains ont engagé la lutte.

DES JOURS

* LE DOSSIER DU MOIS

ZIMBABWE

le combat d'un peuple africain

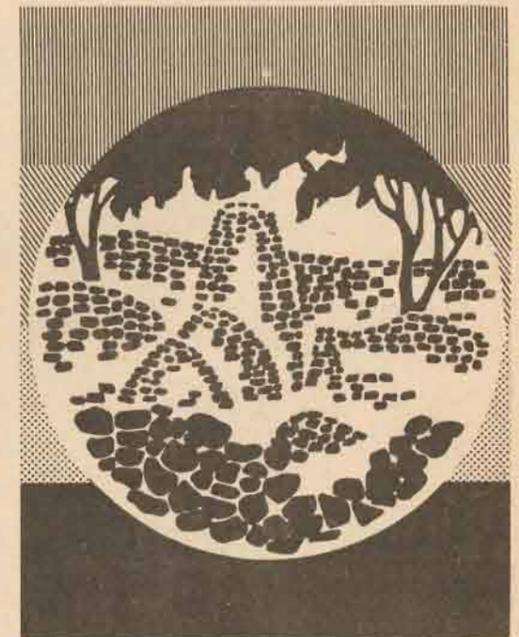


Photo « Zimbabwe Review ».

Sur le drapeau du Z.A.P.U., les ruines de la capitale de l'ancien royaume du Zimbabwe, souvenirs d'un passé prestigieux et symboles de la libération.

EN un siècle, l'Afrique a bien changé... Entre 1888, date de l'arrivée des premiers colons britanniques au Zimbabwe (qu'ils baptisèrent Rhodésie), et 1974 qui voit la réunion de la première conférence mondiale de soutien à la lutte du peuple du Zimbabwe pour la liberté et l'indépendance, la plupart des peuples d'Afrique, l'un après l'autre, ont reconquis leur souveraineté. Année après année, le domaine du colonialisme recule. Après dix années de lutte armée, les peuples d'Angola, de Guinée-Bissau et du Mozambique ont mis en échec les forces armées du Portugal, soutenues par les pays de l'O.T.A.N. En Afrique australe, dernier bastion de la résistance raciste, les maîtres de l'Afrique du Sud envoient hâtivement leurs troupes en Namibie (qu'ils ont illégalement annexée) et en Rhodésie. L'ensemble des puissances impérialistes prend part à ce combat qui met en cause leur domination séculaire sur l'Afrique ; la France, quant à elle, y joue un rôle actif : ce sont les automitrailleuses A.M.L. de Panhard et les hélicoptères Alouette de Sud-Aviation qui équipent les forces de Vorster et de Ian Smith.

Le peuple du Zimbabwe est cependant confiant dans l'avenir. Après presque cent ans de lutte ininterrompue, la victoire ne saurait tarder.

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)
120, rue St-Denis, 75002 Paris.

27 novembre

Mutualité

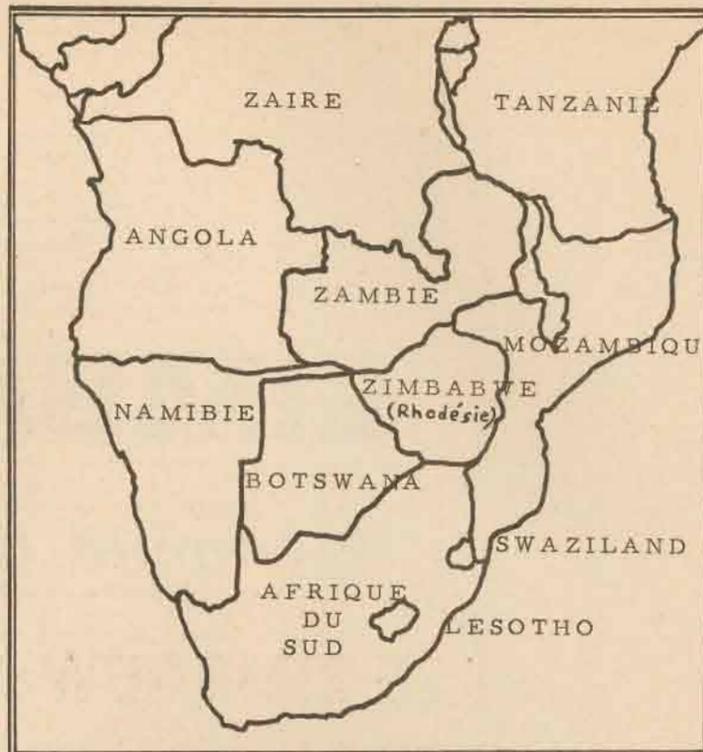
GALA

du 25^e anniversaire du M.R.A.P.

avec

MAXIME LE FORESTIER

Histoire d'une domination



1888

Un représentant de la Grande-Bretagne persuade le Chef Lobengula de signer un "Traité de Perpétuelle Amitié" avec la reine Victoria. Des agents de Cecil Rhodes obtiennent de Lobengula les droits exclusifs sur tous les minerais de son royaume contre 100 livres sterling par mois, 1.000 fusils et 100.000 cartouches.

1889

Rhodes (que l'on surnommera "le Napoléon du Cap") fonde la *South African British Co.*, et obtient une charte royale qui confère à cette compagnie le droit de "passer des traités, de promulguer des lois, maintenir une force de police et acquérir de nouvelles concessions", sous la supervision du haut-commissaire britannique pour l'Afrique du Sud, sur la région qui recouvre aujourd'hui la République de Zambie (ex-Rhodésie du Nord) et le Zimbabwe (Rhodésie du Sud). La colonisation de ces territoires permettait l'encerclement des Boers d'Afrique du Sud, empêchant les Portugais de joindre l'Angola et le Mozambique, et assurait la création d'un axe Le Caire-Le Cap sous le drapeau britannique.

1890

Les premiers colons attirés par les promesses de Rhodes (de l'or et 1.215 hectares pour chacun) fondent la ville de Salisbury. Ils ne trouvent pas beaucoup d'or, mais prennent la terre.

1893-1896

La résistance du peuple s'organise, mais la supériorité de l'armement des colons en vient aisément à bout. Dépouillée de sa terre, contrainte au travail forcé pour payer les impôts exigés par l'occupant étranger, la population africaine est réduite à un état voisin de l'esclavage, légalisé par une succession de lois racistes.

1889-1923

Durant son gouvernement, la compagnie de Rhodes relie le pays aux voies ferrées d'Afrique du Sud et au port de Beira sur l'océan Indien, à travers le Mozambique. La population des colons, Britanniques et Sud-Africains en majorité, passe de 11.700 à 32.500 en dix ans, alors que la population africaine passe de 500.000 à 860.000.

1923

La charte de la compagnie venant à expiration, le "choix" se limite à l'"autonomie interne en tant que colonie britannique" ou au rattachement à l'Afrique du Sud. Les élections (entre colons) font de la Rhodésie une colonie britannique dotée de l'autonomie interne (9.000 voix pour et 6.000 contre...). La Constitution du 12 septembre donne au gouvernement de Londres des pouvoirs définis dans des clauses "réservées" destinés prétendument à protéger les Africains contre toute législation discriminatoire. Mais la Grande-Bretagne ne fera jamais usage de ses pouvoirs. Depuis 1923, le "gouvernement" local est issu d'un "parlement" élu uniquement par les colons. Jamais le peuple africain n'a été consulté.

1930

Le "gouvernement" des colons adopte la clé de voûte de la structure ségrégationniste et du système d'exploitation : le "Land Apportionment Act" (Loi sur la division du sol) partageant le pays en deux zones d'égale superficie. La première zone regroupe toutes les terres arables et est réservée aux colons. La deuxième zone est faite de plusieurs fractions de terres les moins fertiles, et les colons la destinent au peuple africain, 26 fois plus nombreux qu'eux.

1953

Londres crée la Fédération Rhodésie-Nyassaland, destinée à perpétuer la domination des colons sur trois pays africains à la fois : Zambie, Malawi et Zimbabwe. D'après le mot d'un dirigeant des colons, cette Fédération n'est rien d'autre que l'"association du cheval et du cavalier". La riposte africaine ne tarde pas. Au Zimbabwe, la répression est féroce.

1959

La résistance prend de l'ampleur. Les autorités des colons interdisent tous les partis politiques, dans l'espoir de faire taire la volonté du peuple.

LE ZIMBABWE

SUPERFICIE : 390.000 km².

POPULATION : 5.900.000 (fin 1973).
dont 5,6 millions Africains
et 260.000 colons britanniques.

CAPITALE : Salisbury.

VILLES PRINCIPALES :

Bulawayo (307.000) - Gwelo (57.000)
Umtali (54.000) - Que Que (40.000)
Gatooma (31.000) - Shabani (17.000)

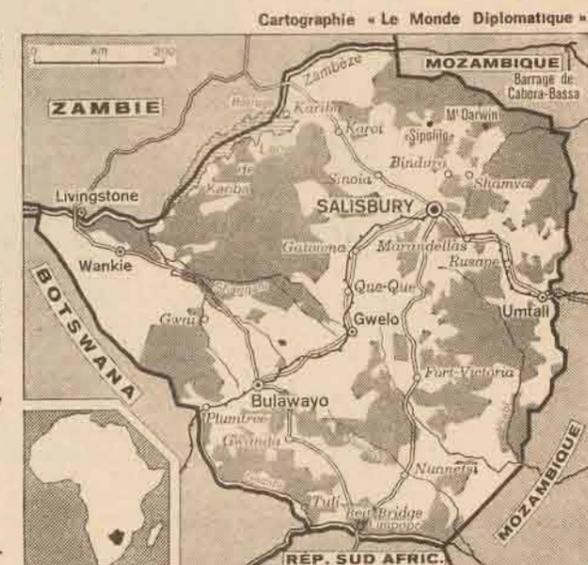
PRODUCTIONS MINIERES :

Chrome, or, cuivre, tungstène, nickel,
amiante, charbon.

PRODUCTIONS AGRICOLES :
Maïs, blé, coton, soja, élevage.

MONNAIE :

Dollar rhodésien (mai 1974).
1 d. rh. = 1,5 d. E.U. = 7,81 F français.



Le Zimbabwe. En gris les régions réservées à la majorité africaine (93 % de la population).

1961

Le gouvernement britannique intervient de nouveau pour soutenir les colons. Une nouvelle Constitution, qui ne parle plus de pouvoirs spéciaux ni de clauses "réservées" à Londres pour "sauvegarder les droits" des Africains, est promulguée. Deux collèges électoraux sont prévus, avec deux listes séparées et un système censitaire. Sur une liste A, 50 députés représentent les riches colons, et, sur une liste B, 15 "notables" "représentent" la majorité de la population. 13.000 Africains seulement peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Les colons portent au pouvoir le Front rhodésien.

Le parti de la majorité africaine, le Parti démocratique national dirigé par Joshua Nkomo et le révérend N. Sithole, organise une consultation parallèle parmi le peuple, qui refuse la nouvelle Constitution par 400.000 voix contre 500. Les colons interdisent le parti. Joshua Nkomo et d'autres patriotes créent alors l'Union du peuple africain du Zimbabwe, le ZAPU, qui demande l'indépendance immédiate au profit de la majorité.

1962

Le problème rhodésien est évoqué pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations unies qui en impute la responsabilité à la Grande-Bretagne et demande à celle-ci de doter le territoire d'une constitution démocratique permettant une indépendance véritable.

L'armée raciste chasse les femmes et les enfants de leurs villages. Les colons peuvent déplacer des milliers de personnes, temporairement ou définitivement, quand bon leur semble.



Photo « Objectif Justice ».



Photo « Anti-Apartheid News ».

Joshua Nkomo, président du Z.A.P.U., emprisonné depuis 10 ans.

1963

Le révérend Sithole quitte le ZAPU et crée un autre mouvement.

1964

Face à la lutte populaire, la Grande-Bretagne est contrainte de dissoudre la Fédération, et reconnaître l'indépendance de la Zambie et du Malawi.

Mais en Rhodésie du Sud, le raciste Ian Smith s'empare du parti des colons et déclare l'état d'urgence.

La lutte devient plus dure. Des centaines de patriotes sont arrêtés, dont le président du ZAPU Joshua Nkomo, qui dix ans plus tard est encore détenu dans les geôles colonialistes.

1965

L'arrivée du Parti travailliste au pouvoir à Londres qui, craignant pour les intérêts britanniques en Afrique, refuse de cautionner les décisions des colons, pousse Ian Smith à proclamer unilatéralement "l'indépendance" pour le compte de la minorité blanche. Réunie d'urgence, l'Assemblée générale de l'O.N.U. condamne par 107 voix cette "indépendance" factice excluant les Africains. Seuls deux pays votent ouvertement en faveur des racistes : l'Afrique du Sud et le Portugal ; la France s'abstient.

Le Conseil de Sécurité à l'unanimité, moins la France qui de nouveau s'abstient, confirme la condamnation votée par l'Assemblée générale.

Ainsi la Rhodésie, toujours considérée comme colonie britannique, n'est pas reconnue en tant que pays indépendant par la Communauté internationale.

A Londres, le premier ministre Harold Wilson affirme qu'il ne traitera pas avec les rebelles, déclare devant le parlement que toute mesure visant à appliquer la déclaration unilatérale d'indépendance sera considérée comme haute trahison, décide d'instituer contre le régime raciste des "sanctions" économiques inopérantes, en raison du soutien de l'Afrique du Sud et du Portugal aux colons, — mais refuse d'entamer une action militaire qui, seule, aurait pu réduire les ultras de Salisbury.

Les Nations unies décident d'appliquer un blocus contre le régime des colons. La Grande-Bretagne dispose d'une base à Majunga à Madagascar pour contrôler le trafic maritime du port mozambicain de Beira, mais sans résultats véritables. Toutes les nations impérialistes continuent de commercer avec le régime de Smith. Du pétrole arabe lui parvient par la raffinerie franco-portugaise de Lourenço-Marques, des chaînes de montage de voitures françaises et japonaises sont construites par l'intermédiaire des filiales installées en Afrique du Sud, du chrome est vendu aux Etats-Unis, etc.

1966

En dépit de ses déclarations, Harold Wilson rencontre Ian Smith sur le bâtiment de la marine "Tiger", et négocie un compromis : il s'agit de sauvegarder les investissements britanniques.

1968

Devant la poursuite de la lutte armée menée par le ZAPU, en alliance avec les forces du Congrès National Africain (A.N.C.) d'Afrique du Sud, les colons pris de panique, négocient de nouveau avec Harold Wilson, cette fois-ci sur un autre navire, le "Fearless".

Le Conseil de Sécurité, constatant le peu d'efficacité des décisions précédentes, rend les sanctions économiques obligatoires. Mais les partenaires des racistes continuent d'ignorer les votes des Nations unies.

Le président sud-africain, Balthazar Vorster, envoie des troupes protéger les colons du Zimbabwe. Les armes utilisées viennent de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de R.F.A., de France.

1969

Une nouvelle Constitution raciste est adoptée par les colons, qui proclament que le pouvoir doit rester entre des mains "civilisées" pour toujours.

Les Nations unies demandent l'extension des sanctions au Portugal et à l'Afrique du Sud.

1970

Les colons proclament leur "République".

Le nouveau gouvernement conservateur en Grande-Bretagne ne perd pas de temps pour conclure un accord avec leurs dirigeants. Négocié par des émissaires officiels, il est signé en 1971.



Photo « Objectif Justice ».

Après les accords anglo-rhodésiens de 1972, la commission venue interroger les notables a rencontré partout sur son chemin un peuple décidé : non à l'esclavage et au racisme.

1971-72

L'accord anglo-rhodésien basé sur les soi-disant "Cinq Principes" est mis en échec par le soulèvement en masse du peuple du Zimbabwe. La Commission Pearce, venue s'informer auprès de quelques notables, trouve partout sur son chemin un peuple résolu à vaincre ou à mourir pour sa liberté. La police raciste tire sur les manifestants sans armes et tue des dizaines de patriotes qui crient "Non à l'esclavage légalisé".

Les colons répondent en instituant un régime de terreur : des lois draconiennes sont adoptées pour tenter d'endiguer la juste colère de tout un peuple. La lutte armée se poursuit sur plusieurs points du territoire.

1973

Croyant ainsi rétablir "l'ordre", les colons décident la fermeture de la frontière avec la République de Zambie. Quand ils s'aperçoivent que la lutte armée continue à l'intérieur même du Zimbabwe, ils rouvrent la frontière. Le président Kenneth Kaunda décide alors de boycotter totalement les colons racistes et ceux-ci déplorent alors la folie de leur chef qui les prive des importantes devises que leur procurait le transit des marchandises zambiennes à travers le territoire.

1974

L'intensification de la lutte armée, la détérioration de l'économie, le refus du peuple d'accepter un quelconque compromis, et le retour des travaillistes au pouvoir en Grande-Bretagne, amènent le régime des colons à procéder à des "élections" anticipées. En juillet, 80.000 colons réalisent la même équipe qui les a menés à la faillite. Le bouleversement de la situation en Afrique australe après la défaite du fascisme portugais oblige le régime à dépendre encore davantage des racistes de Pretoria. De nouveaux renforts sud-africains sont envoyés en toute hâte le long du Zambèze, sur la frontière avec le Mozambique, dans le couloir du Caprivi et face à l'Angola.

L'exploitation du peuple

fonde la richesse

Dès 1890, les Africains sont contraints au travail forcé pour s'acquitter des impôts exigés par les vainqueurs. Plongés dans l'économie salariale, les travailleurs africains n'ont cependant pas le droit de concurrencer les Européens. En fait, ils sont tenus de travailler directement pour les colons et les propriétaires étrangers des mines moyennant un salaire symbolique. Jusqu'en 1960, le terme même de « travailleur salarié » ne leur est pas appliqué. Sans parler du droit de grève, qui n'existe évidemment pas, une loi spéciale entrée en vigueur dès 1912 (l'« African Labour Regulation Act ») envoie en prison tout travailleur africain qui s'absente de son travail sans motif « légitime ». Le statut des travailleurs agricoles est régi par une loi de 1891 (Loi sur les maîtres et les serviteurs), que l'actuel ministre du Travail qualifie de « meilleur moyen de prescrire les conditions du travail agricole ». Le salaire de l'immense majorité des travailleurs est inférieur au minimum nécessaire à la vie. Le salaire des employés européens est, en comparaison, supérieur à ce que gagne un cadre moyen français.

SALAIRES ANNUELS MOYENS EN 1971

(En dollars rhodésiens)

Européens	Africains	Ecart
3.387	315	3.072

La disparité entre les revenus augmente d'année en année. La situation dans les campagnes devient plus dramatique. Le revenu annuel moyen par habitant ne cesse d'y

baisser : de 13,6 Livres Sterling en 1958, il n'était plus, dix ans après, que de 11,2 Livres Sterling. La terre étant accaparée par les colons, les paysans doivent trouver à s'employer au profit des seuls Européens.

Le système de l'enseignement a pour objectif de ne former aucun travailleur africain qualifié. Les entraves sont nombreuses. Ainsi, alors que pour les Européens l'école est gratuite et obligatoire, pour les Africains, il en coûte de 490 à 630 francs par année scolaire et par élève aux familles qui veulent (et ont les moyens) d'envoyer leurs enfants apprendre à lire et à écrire.

ELEVES AFRICAINS ELEVES EUROPEENS

	Nombre	%	Nombre	%
Primaire	751.085	95,8	34.432	59
Secondaire	36.986	4,2	24.896	41
Total	788.071	100	60.454	100

(Source : « Monthly Digest of Statistics », Salisbury, June 1974.)

La discrimination raciale est appliquée à tous les niveaux. Les ségrégationnistes se mettent à l'école des théoriciens du racisme pour imposer leur loi à la majorité du peuple. Ainsi, les dispositions de l'apartheid sud-africain s'étendent avec un décalage de quelques années au Zimbabwe.

AFRIQUE DU SUD ET RHODESIE : LEGISLATION COMPAREE

AFRIQUE DU SUD

Master and Servant Act	1856
Land Act	1913
(87 % des terres à 17,6 % de la population)	
Industrial Conciliation Act	1924
Parti National au pouvoir	1948
Suppression of Communism Act	1959
Unlawful Organisation Act	1960
(Interdiction des partis)	
« Abolition » of Passes Act	1952
(En fait modification du système de laissez-passer imposé aux Noirs)	
Bantu Education Act	1953
Group Areas Act	1950-1966
(Création des Bantoustans)	
Sabotage and Terrorism Acts	1962-1967

RHODESIE

1901 Master and Servant Act
1930 Land Apportionment Act (50 % des terres à 4,5 % de la population)
1934 Industrial Conciliation Act
1962 Front Rhodésien au pouvoir
1959 Unlawful Organisation Act (Interdiction des partis)
1972 African Registration and Implementation Act
1966 « Nouveau Plan » pour l'éducation des Africains
1969 Land Tenure Act
1960 et 1973 Law and Order Act

La répression contre le peuple est quotidienne. Depuis trois ans il y a dans les prisons rhodésiennes entre 15.000 et 20.000 prisonniers condamnés de un mois à un an de détention. (Officiellement, le pays ne compte « que » 351 prisonniers politiques, dont certains sont détenus depuis plus de 15 ans.) Dans ces chiffres ne figurent pas les paysans enfermés dans les « villages protégés », pour qu'ils

ne soutiennent pas l'armée de libération, ni les centaines de villageois rendus « collectivement responsables » de faits de guerre entrepris par les forces de la guérilla dans leur région. Quant au nombre de patriotes exécutés anonymement dans les camps de concentration, personne ne le connaît.

Photo « Anti-Apartheid News ».



Guérilleros du Z.A.P.U. en action au Zimbabwe.

LA FRANCE ET LES RACISTES

Il est notoire désormais que la France est le pays qui fournit le plus d'armes à l'Afrique du Sud raciste ; mais on ignore souvent qu'elle apporte un soutien tout aussi essentiel à l'autre régime raciste de l'Afrique australe, celui des colons de Rhodesie.

Des révélations récentes ont permis de découvrir que la S.C.A.C., de Puteaux, était responsable d'une grande partie du fret aérien et maritime en direction et en partance de la Rhodesie. L'importance des transactions sont telles qu'il est impossible de penser qu'elles aient pu échapper aux services de la douane (qui relèvent du ministère des Finances, dirigé par M. Giscard d'Estaing jusqu'à mai dernier). Mais la S.C.A.C. n'est pas la seule à violer les résolutions des Nations unies. Peugeot possède des chaînes de montage de ses voitures en Rhodesie, depuis quelques années déjà. Des ateliers à Salisbury et à Bulawayo appartiennent à Pechiney. L'entreprise Saxby a construit du matériel ferroviaire pour la Compagnie rhodésienne des chemins de fer, et, d'après « Le Monde » du 9-10 juin dernier, des locomotives diesel construites en France à l'intention de cette compagnie ont récemment transité par le port de Beira.

Des armes françaises ont même été directement livrées aux forces colonialistes de Smith, équipées d'hélicoptères Alouette et d'automitrailleuses Panhard.

Mais il y a plus grave encore : alors que la France ne reconnaît pas la prétendue indépendance des colons rhodésiens, une véritable « ambassade », qui n'ose pas dire son nom, représente à Paris le régime de Ian Smith depuis 5 ans.

Située dans un important bureau de la rue La Boétie, cette officine est dirigée par un citoyen français, qui signe de son nom chaque mois une « Lettre d'information rhodésienne », tout entière consacrée à la défense de la « race blanche », de la « civilisation chrétienne », et dirigée contre beaucoup d'ennemis : le communisme, l'œcuménisme et même (ce qui n'est pas une surprise) la démocratie. Dans le bulletin n° 50 (juin 1974), on peut lire par exemple : « Le système « démocratique » (qui) a amené la tyrannie et le retour à la barbarie dans un grand nombre de pays africains et qui semble conduire à un désastre, même en Grande-Bretagne qui l'a perfectionné... » ; « La tendance qui domine l'activité du Conseil œcuménique des Eglises est séculariste, antichrétienne et pro-communiste... » ; « Le terrorisme (c'est-à-dire la résistance africaine, N.D.L.R.) n'est pas le résultat inévitable de n'importe quel système politique, mais il est né des ambitions d'une minorité extrémiste... » ; « La Rhodesie n'est rien d'autre qu'une île, un morceau de l'Europe jadis chrétienne qui est tombée au milieu de l'Afrique : une expérience unique de partager la plus grande foi et la plus grande civilisation que l'homme ait jamais connues... »

M. Giscard d'Estaing, au début de son mandat à la présidence de la République, a affirmé solennellement, devant le Parlement : « La France confirmera et accentuera la mission libérale de sa diplomatie, en soutenant partout dans le monde la cause de la liberté et du droit des peuples, je dis bien des peuples, à disposer d'eux-mêmes. Elle s'interdira toute vente d'armements qui serait contraire à l'exercice d'une telle mission. »

Laissera-t-il ce bureau rhodésien continuer d'impliquer notre pays — sous couvert de civilisation chrétienne — dans l'oppression de près de six millions d'êtres humains ?

Mettra-t-il fin aux soutiens économiques, politiques militaires que la France apporte, en violation des décisions de l'O.N.U., aux régimes racistes de l'Afrique australe ?

La faillite du colonialisme

Sur le plan économique, depuis la mise en vigueur des sanctions, l'Afrique du Sud a remplacé la Grande-Bretagne comme premier partenaire commercial. L'Afrique du Sud couvre le commerce de la Rhodésie avec plusieurs pays du monde. Les produits rhodésiens transitent par les ports sud-africains et reçoivent là de fausses indications d'origine. Inversement, des marchandises importées par l'Afrique du Sud sont destinées à la Rhodésie qui règle ses achats grâce à des arrangements secrets avec plusieurs banques européennes. Jusqu'à ces derniers temps, les deux grands ports du Mozambique, Lourenço-Marques et surtout Beira, servaient à ce trafic clandestin. Dès 1967, grâce à la raffinerie qui appartient à Total et à une compagnie portugaise de Lourenço-Marques, le régime de Ian Smith a pu constituer un stock de carburant correspondant à deux années de consommation. Les autres responsables de l'échec des sanctions sont les Etats-Unis (pour le chrome rhodésien), l'Allemagne fédérale, le Japon, l'Italie, la France.

Malgré le coup de fouet à l'économie rhodésienne qu'a constitué la construction du barrage de Cabora-Bassa, sur le Zambèze, au Mozambique, le régime des colons doit faire face à de graves difficultés économiques. Le poids des dépenses militaires nécessaires étant donné l'état de guerre interne et les opérations du FRELIMO, au Mozambique, contre les lignes de communication vers Beira, pèse très lourd dans le budget. La raréfaction des apports en devises, après la décision du président Kaunda de fermer sa frontière avec le sud raciste, a été un coup très dur. Mais le manque de main-d'œuvre "qualifiée", c'est-à-dire européenne, est un obstacle insurmontable, aussi bien pour l'économie que pour la défense des colons. Aussi, Ian Smith a-t-il demandé, dans son message du nouvel an, que les pays européens lui envoient un million de nouveaux émigrants...

Fin d'empire

En fait, les colons savent bien que le système qui assurait leurs privilèges va à sa perte. Certains signes ne trompent pas. Depuis deux ans, la population blanche ne cesse de diminuer, les arrivées ne couvrant plus les départs. Les actes de violence insensée auxquels se livrent les troupes racistes contre la population civile du Zimbabwe et du Mozambique sont bien ceux d'hommes désespérés que la situation dépasse. Même l'officier de Smith le plus abruti doit savoir que l'assassinat d'un bébé devant sa mère, ou le massacre de tous les habitants d'un village, femmes, enfants et vieillards confondus, ne peuvent rien contre un peuple déterminé à conquérir sa liberté. L'expérience de l'intervention américaine au Vietnam aurait pu leur servir de leçon et leur éviter les désagréments qui les attendent. Et, plus près d'eux, la chute du dictateur Caetano et l'immense élan de liberté et de démocratie qu'a soulevé le changement de régime à Lisbonne aurait dû les réveiller définitivement de leur rêve imbécile d'une domination blanche éternelle.

THE TRUMPET CALL, for freedom which has brought the walls of the last colonial empire crashing down, has also shattered forever the final barriers between Black Africa and the strongholds of White rule: South Africa and Rhodesia. No event since World War II has accelerated the course of African events and the nature of African realisation more drastically than the April 25 coup in Portugal.

In five swift weeks it has stripped away the comforting security against attack of Mozambique and Angola, shaken to the foundations the delicate co-existence between Black and White states through Southern Africa, drastically broadened the White and broadened the Black horizons, and thrown the future into huge doubt.

It could be a year, possibly more, before the full shock is felt of the tremendous sociological, political, racial and administrative tremor that the 25th October Revolution has created in Portuguese Africa.

But some pointers to potential future courses for Southern Africa are beginning to emerge through the dust and debris of the old empire in Mozambique and Angola.

None is particularly reassuring to South Africa.

Out in the cold

In the first few days after the coup I and other expatriates

The end of apartheid can only be good for the Portuguese and I based my optimism on their genuine non-racism — unqualified in Africa — and on the obvious merits of General de Spínola's plan that all parts of the old empire remain together in a loose community, all independent but equal.

But I reckoned without the facts, realities, ambitions and ideologies which the coup has uncovered in Angola and Mozambique.

My optimism might yet be justified. But this is absolutely certain. Whatever develops next door and in Lisbon, South Africa will inevitably be out in the cold.

The only question now is: How far out? At the very best South Africa will have independent, multiracial governments in Angola and Mozambique which, like Rhodesia, avoid interferences in South Africa's affairs and thus will not harbour guerrilla movements.

Even then, however, these governments will be very much less friendly and cooperative with South Africa than the old Portuguese regime.

Their elimination will be powerfully towards the rest of Africa, to the world denied to them by half a century of colonial domination.

AND THE WALLS CAME TUMBLING

Après la défaite du colonialisme portugais au Mozambique et en Angola, la presse sud-africaine raciste annonce médusée : « Et la forteresse s'abattit comme un château de cartes... » (« Sunday Tribune », Durban, 2 juin 1974.)

Malgré cela et malgré la libération prochaine du Mozambique, Ian Smith vient de procéder à une nouvelle parodie de démocratie, en appelant les Blancs à le plébisciter. Dans le même temps, l'Afrique du Sud lui envoie de nouveaux renforts et les mercenaires criminels de l'ancien Katanga reprennent du service en Rhodésie pour tenter de défendre cette autre cause perdue d'avance.

Dans cette atmosphère de fin d'empire, l'Union du Peuple Africain du Zimbabwe prépare l'assaut final pour libérer sa patrie. Parallèlement à la lutte militaire, la forme que prendra le Zimbabwe libre fait l'objet d'une attention particulière. Dans la nouvelle plate-forme idéologique que le ZAPU vient de publier, on lit que le parti est convaincu que "les colons britanniques ne sont venus au Zimbabwe que pour en exploiter les ressources et le travail de son peuple au profit du plus petit nombre" et que le racisme de ces colons est un "stratagème pour protéger les intérêts capitalistes et les privilèges de la communauté blanche". Une révolution pour détruire le système capitaliste doublé de l'oppression raciale est non seulement inévitable mais nécessaire. Les armes à la main, le peuple doit lutter pour une vie fondamentalement différente. Le parti est "convaincu que le socialisme est une forme supérieure de la vie et qu'il doit triompher et s'imposer au Zimbabwe". Le nouvel Etat libre s'appellera la République démocratique et populaire du Zimbabwe. Les droits politiques, économiques et sociaux seront garantis à tous les citoyens qui s'engagent à défendre la patrie socialiste.

Bien entendu, les difficultés ne manquent pas, la lutte n'est pas terminée... Mais aux jours sombres de la deuxième guerre mondiale, les patriotes français n'étaient-ils pas persuadés que le joug nazi prendrait fin un jour ?

La cérémonie fut presque secrète. Les maires des deux cités échangèrent quelques vertueux propos croisés derrière les rangs d'un service d'ordre singulièrement renforcé... Nice, le 6 juillet dernier, scella son jumelage avec Le Cap, capitale de la République d'Afrique du Sud.

Jusqu'à présent, aucune ville d'Eu-

rope n'avait eu de semblables relations avec une ville sud-africaine. Mais le régime de l'apartheid a trouvé en France son plaideur, M. Jacques Médecin, député-maire de Nice. En dépit des protestations du M.R.A.P. et de multiples autres organisations, il a mis la ségrégation raciale au blason d'une ville qui avait déjà fait tris-

Nice : un racisme officiel ?

Approuvé depuis le 22 mars par le conseil municipal niçois, le jumelage Nice-Le Cap s'est curieusement célébré au début de l'été, en toute discrétion : la Fédération mondiale des villes jumelées, elle-même, n'en avait pas été informée.

A Nice, quelques jours plus tôt, la Fédération Internationale d'échecs avait décidé d'exclure l'Afrique du Sud et la Rhodésie des prochains Jeux olympiques d'échecs. Les responsables marquaient ainsi leur accord avec le principe adopté par les Nations-Unies selon lequel toutes relations diplomatiques, économiques ou culturelles avec l'Afrique du Sud soutiennent et favorisent en fait le régime de l'apartheid.

Aux organisations diverses, dont le comité niçois du M.R.A.P., qui lui reprochent de violer les recommandations de l'O.N.U., M. Médecin répond simplement que ce genre de propagande est un manque de courtoisie envers les hôtes des Niçois...

Car le député-maire de Nice a été bien reçu au Cap, qu'il a visité avec une délégation parlementaire : il est président du groupe d'amitié France-Afrique du Sud de l'Assemblée nationale.

Il n'y a pas en Afrique du Sud, s'est indigné M. Médecin à la cérémonie du jumelage, « une ségrégation correspondant à de l'esclavage, mais un développement parallèle de deux populations ». Et il était en cela tout à fait d'accord avec le maire du Cap, M. Bloomberg, pour qui « il est clair que vous ne trouverez pas chez nous une colonie de la race blanche venue pour persécuter, mais une nation blanche qui, grâce à une civilisation plus évoluée, dirige pour l'instant le pays ».

Au même moment, le comité niçois du M.R.A.P. tenait, avec plusieurs organisations locales (1), une conférence de presse pour rappeler à l'opinion publique toutes les réalités du régime de l'apartheid (2).

Rappelant leur action depuis mars dernier — interventions auprès des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, à la préfecture, à la municipalité ; pétitions et information de l'opinion publique — les organisations démasquaient aussi le but de l'opération jumelage : opération de propagande pour l'Afrique du Sud et de profit pour certains milieux d'affaires.

Le Cap ne pouvait rêver mieux que Nice pour son opération séduction. Ambassadrice de charme, la ville apportera une caution inattaquable aux échanges



Pancarte classique au Cap : « Blancs seulement. »

entre la France et l'Afrique du Sud : les relations entre les deux pays prennent à Nice l'air anodin du tourisme. Les hôteliers, les agents de voyage et la compagnie aérienne U.T.A., qui assure déjà une liaison bi-hebdomadaire entre Nice et Le Cap, furent d'ailleurs les premiers à fêter le jumelage au cours d'une réception donnée à la Chambre de commerce.

Ces fructueux contacts aideront à faire avaler de plus gros marchés, en particulier les ventes d'armes françaises à l'Afrique du Sud qui doivent rapporter aux firmes intéressées près de 6.000 millions pour les cinq prochaines années (3). Les droits de l'homme en Afrique du Sud tiennent évidemment fort peu de place dans ces considérations.

Elu d'un département où la densité de travailleurs immigrés est la deuxième de France, M. Médecin n'a pas hésité à se voir des intérêts communs avec un pays qui maintient sous l'oppression la plus atroce les 82 % de ses habitants qui ne sont pas blancs.

Réverait-on d'apartheid à Nice ? On pourrait le craindre en suivant les épisodes dramatiques du logement des tra-

tement parler d'elle depuis le début de cette année : les agressions contre des travailleurs algériens dans les rues, les campagnes contre le logement des habitants d'un bidonville, l'exclusion des enfants étrangers des colonies de vacances municipales, créent un étrange contexte à ce « mariage » inquiétant.

vailleurs immigrés qui peuplent l'immense bidonville de la Digue des Français. Deux mille personnes y vivent dans des baraquements hétéroclites, autour de deux postes d'eau, sans gaz ni électricité, sans égout ni ramassage d'ordures.

Leur expropriation est prévue avant juin 1975 : une autoroute doit remplacer le bidonville et tout se passe comme si ses habitants devaient être rayés de la carte avec lui.

La SONACOTRA avait prévu le relogement de 1.500 d'entre eux environ, en H.L.M., en foyer et en cité provisoire. Mais une campagne raciste, curieusement orchestrée depuis le journal de M. Médecin « L'Action Nice-Côte d'Azur », s'est employée à présenter les habitants du bidonville comme tout à fait indésirables.

La population du quartier St-Augustin — où devait se construire le foyer — a été appelée à agir pour empêcher la réalisation du projet. « Il y va de la SECURITE de nos familles, pouvait-on lire dans une « circulaire de mise en garde » adressée en juin aux habitants du quartier, et il en résultera une moins-value pour les appartements et commerces acquis avec beaucoup de difficultés et de privations pour les rapatriés et les petits retraités ouvriers et employés ». Les autorités locales font aussitôt suspendre le permis de construire comme si elles n'attendaient que ce signal.

La construction de la cité provisoire sera, elle aussi, retardée. Prévue dans la plaine du Var, sur des terres de culture maraîchère, elle se heurte à l'opposition des agriculteurs qui devraient être expropriés. Essaye-t-on, là encore, de provoquer une flambée de racisme dans un milieu qui n'est pas encore contaminé ?

Troublant enfin, l'incendie qui éclate le 1^{er} juillet à la Digue des Français et qui fait 500 sans abri. Deux départs d'incendie avaient été maîtrisés la nuit précédente ; une enquête judiciaire a été ouverte sur cette cascade de hasards malheureux...

(1) Ont pris position contre le jumelage, outre le M.R.A.P. : la Ligue des Droits de l'Homme, le C.L.A.J., le Comité d'action occitane, la C.I.M.A.D.E., le P.C.F., le P.S., le P.S.U., le M.R.G., la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N.

(2) Lire p. 22.

(3) Les relations commerciales entre la France et l'Afrique du Sud ont fait l'objet d'un article dans le n° 331 de Droit et Liberté.

PLEINS FEUX SUR L'AFRIQUE DU SUD

« Point n'est besoin de souligner l'importance que peut revêtir pour Nice une association avec Le Cap, capitale législative de la République d'Afrique du Sud, agglomération de 1.250.000 habitants jouissant d'un climat de type méditerranéen, grand centre industriel, culturel et touristique aux multiples activités. » Exprimé au Conseil municipal de Nice, cet avis n'a pas été partagé par le comité local du M.R.A.P. qui estima qu'« à cette jolie carte postale en couleurs, il manque un coin du paysage : l'apartheid ». Publiées avec plusieurs organisations niçoises, ces questions-réponses répèrent quelques omissions...

« L'apartheid, n'est-ce pas une solution réaliste au problème que pose la cohabitation de plusieurs races ? »

« Au moins, l'Afrique du Sud est un pays d'Afrique où l'ordre règne. »

« Cependant, la création des Bantoustans devrait permettre aux Africains d'accéder aux droits politiques et de s'épanouir librement ? »

« Néanmoins les Noirs seront chez eux dans ces réserves. »

« Les Noirs ne profitent-ils pas de la prospérité blanche ? »

« Les Noirs ont le meilleur revenu brut par habitant de tous les pays d'Afrique. »

« Il y a pourtant des Noirs qui sont d'accord avec cette politique d'apartheid. »

« En entretenant des relations avec l'Afrique du Sud, on évite d'isoler et décourager la bourgeoisie d'affaires, plus libérale et progressiste que les « petits Blancs ». »

« La Province du Cap est plus libérale que le reste de la République, l'apartheid y est moins sévère. »

« Réaliste » oui, puisqu'il y a séparation rigoureuse entre :
— les emplois qualifiés pour les blancs, et non qualifiés pour les noirs ;
— les droits politiques pour les blancs, aucun droit politique pour les noirs ;
— les quartiers résidentiels pour les blancs, les banlieues concentrationnaires pour les noirs.

Pour faire régner l'ordre, rien de tel que la « garde à vue » légale de 180 jours, la mise en résidence surveillée sans inculpation, l'expulsion et enfin, « tirer dans le tas » sur des foules sans armes de travailleurs noirs :
— Sharpeville, 21-3-60 : 69 morts, 150 blessés ;
— Carletonville, 12-9-73 : 12 morts.

En fait : 3,8 millions de blancs occuperont 86 % des terres, 15 millions d'Africains occuperont 14 % des terres.
De plus, le ministre du Développement et de l'Administration bantou déclare : « Notre but est de transférer dans les réserves toute la population inactive des banlieues ouvrières noires des grandes villes, c'est-à-dire les personnes âgées, les infirmes et les bons à rien. » (Cape Times, 2-12-1969).

Mais les Bantoustans ne sont absolument pas viables économiquement :
— Les terres surpeuplées sont déjà érodées et peu fertiles.
— Il n'y a pas d'accès à la mer ni d'industrie.
— Les autorités noires sont nommées par Pretoria, et non élues.
— 80 % des ressources financières proviennent de subventions du gouvernement sud-africain.

Les noirs doivent se partager 26 % du revenu national alors qu'ils sont 70 % de la population.
Pour le même travail, un blanc gagne de 15 à 20 fois plus qu'un noir.

Cela est parfois exact, mais :
— Le coût de la vie en Afrique du Sud est extrêmement élevé, plus que dans d'autres pays.
— Les noirs paient proportionnellement plus d'impôts sur les salaires que les blancs.
— Pour les noirs, l'école n'est pas gratuite.

Les seuls Africains qui ont la parole, et éventuellement un passeport pour se rendre à l'étranger, sont ceux dont on a su s'assurer la collaboration.

Mais cette bourgeoisie désire simplement aménager quelque peu un système qui l'empêche d'obtenir une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante, et risque d'amener une explosion raciale et des troubles sociaux nuisibles à la production.

Les investissements étrangers, fortement encouragés par le gouvernement de Pretoria, renforcent en fait la suprématie économique et sociale de la population blanche, même s'ils réduisent le chômage noir.

Effectivement, la Province du Cap a eu une tradition plus libérale due à sa population anglo-saxonne. Cependant, le « Parti Uni », minoritaire ne récuse pas le principe de la domination blanche et la création des Bantoustans autonomes, mais seulement les tracasseries humiliantes de la vie quotidienne : interdiction pour un blanc et un non-blanc d'aller boire un verre ensemble à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale à cet effet, un exemple entre des dizaines d'autres.

Il ne faut pas se leurrer : l'apartheid est constitué par un ensemble de lois fédérales auxquelles la Province du Cap est soumise comme le reste du territoire.

MONDE

AU FIL...

■ Il y a un an, la junte fasciste du général Pinochet prenait le pouvoir au Chili. Depuis, des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées, internées, torturées, assassinées. Des procès arbitraires se déroulent actuellement ; les libertés les plus élémentaires et les droits de l'homme sont quotidiennement bafoués. Malgré la reconnaissance par le gouvernement français de l'Etat chilien, c'est à Paris que s'est tenue la Conférence européenne de solidarité avec le peuple chilien en juillet dernier, première initiative d'ampleur du soutien international aux antifascistes du Chili.

■ Le 30 juin dernier était assassinée à Atlanta (Georgie) la mère du pasteur Martin Luther King. Selon les enquêteurs, le meurtrier, un jeune Noir, avait dressé une liste de dix personnes militant pour les droits civiques des Noirs, qu'il projetait d'assassiner.

■ Une nouvelle vague de répression s'est abattue sur le Mali depuis le référendum sur la constitution, organisé en juin par les militaires au pouvoir. L'Association française de solidarité et d'amitié avec les peuples d'Afrique (A.F.A.S.P.A.) a appelé les démocrates français à intervenir auprès des autorités maliennes et françaises. Elle a dénoncé également les détournements dont s'est rendu coupable le président du Comité national malien d'aide aux victimes de la sécheresse.

■ Libération anticipée, en U.R.S.S. de Mme Sylvia Zalmanson, condamnée à 10 ans de prison en décembre 1970, lors du procès de Léninegrad, où furent jugées 11 personnes, dont 9 Juifs, accusés d'avoir tenté un détournement d'avion. Avant de partir pour Israël, elle a pu rencontrer son mari, Edouard Kouznetsov, dont la peine de mort avait été commuée peu après, en appel, à 15 ans de détention.

■ Huit ecclésiastiques, catholiques, anglicans et méthodistes viennent de rendre public à Salisbury un rapport dénonçant les sévices dont sont victimes les opposants au régime raciste rhodésien, combattants ou civils. Ils citent notamment deux cas où des prisonniers sont morts sous la torture.

DES JOURS

en bref

La république du cauchemar

La sanglante tyrannie des Duvalier en Haïti s'est forgée une image de marque bien établie dans l'opposition internationale. Entrer en territoire haïtien signifie pénétrer dans le règne de la violence aveugle et de l'arbitraire.

« Vous êtes en territoire haïtien ici » : Cette phrase adressée aux membres du Comité de défense des droits de l'homme en Haïti, venus le 26 juin à l'ambassade, sonnait presque comme une explication à l'étrange accueil qui leur fut réservé.

On se souvient de cet incident rapporté par « Droit et Liberté » de juillet. Au moment où les membres de la délégation (dont je faisais partie) allaient remettre une lettre ouverte protestant contre les violations constantes des droits de l'homme dans ce pays, le consul s'emporta contre un journaliste, lui interdisant de prendre des photos. L'appareil lui fut arraché des mains, et l'ambassadeur lui-même fit irruption dans la pièce, revolver à la main, pour faire évacuer les lieux, avec trois minutes pour tout délai.

Cet incident, peu banal en soi, permet surtout de constater de visu les procédés en honneur dans ce pays qui fut la première des républiques noires.

La population d'Haïti vit dans la plus grande détresse économique, sociale et culturelle. L'espérance de vie y est de 45 ans, et 50 % des enfants y meurent avant l'âge de quatre ans, 87 % de la population est pratiquement analphabète, sous l'emprise de superstitions, tirant sa misérable subsistance d'exploitations agricoles archaïques. En revanche, le système privilégie une bourgeoisie urbaine de grands propriétaires fonciers et de grandes sociétés américaines.

Les organisations telles que syndicats ou partis politiques ne suivant pas les mots d'ordre des Duvalier sont interdites. La répression est si impitoyable qu'elle frôle les limites de l'absurde. Ainsi, il est bruit que le joueur de football Jean Joseph, ramené en Haïti après un incident durant la Coupe du monde de football, aurait été emprisonné.

Un décret du 29 avril 1969 permet d'appliquer la peine de mort pour opinions communistes ou socialistes. D'ailleurs, toute opposition au régime ou même toute critique, ou seulement tout lien de parenté avec un citoyen suspecté d'activités anti-gouvernementales suffisent pour être arrêté.

A l'heure actuelle, malgré les déclarations officielles sur la libéralisation du régime, il subsisterait 400 prisonniers politiques soumis à un régime insensé inspiré des méthodes nazies. Selon un rapport établi par des organisations patriotiques haïtiennes, dix pour cent des détenus succombent dans les premiers jours, au cours des interrogatoires, où la torture est en vigueur ; d'autres sont exécutés sommairement ; d'autres enfin succombent au régime pénitentiaire, la détention pouvant se prolonger sans jugement durant de longues années.

Quand on lit dans le « Nouveau Monde », organe gouvernemental, du 19 mars 1974, un éloge à Mme Duvalier, véritable chef du régime, où il est fait état « de la magnanimité d'un régime politique qui comprend que seulement dans la conciliation et le ralliement, on peut instaurer le bien public », on croit rêver. Après tout, Graham Greene avait bien appelé Haïti « la république du cauchemar ».

George PAU-LANGEVIN.

Chypre sanglante

L'été dramatique de Chypre vient éclairer une nouvelle fois le rôle que l'on peut faire jouer au racisme et aux haines nationales pour servir des desseins politiques inavouables.

Parce que l'île est habitée par deux communautés, grecque et turque, le nationalisme et les tensions entretenues entre elles de longue date, ont été utilisés d'abord pour organiser le coup d'Etat fasciste (qui a abouti à la chute des colonels d'Athènes) puis l'occupation de près de la moitié du territoire par la Turquie. Des exactions de toutes sortes ont eu lieu; l'on compte des milliers de morts et plus de 200.000 réfugiés d'origine grecque chassés de leurs foyers.

De quoi s'agit-il en fait? On le comprend mieux lorsqu'on sait que sous la direction du président Makarios, Chypre, où la paix régnait entre les deux communautés, en dépit des provocations, entendait se maintenir à une position neutraliste sur le plan international. Le coup d'Etat télécommandé par les colonels grecs proches des Etats-Unis, a échoué; la Grèce, revenue à un régime démocratique, ayant décidé de se retirer des Institutions militaires de l'O.T.A.N., l'intervention de la Turquie permettra, selon le premier ministre turc, « de compenser ce dommage sur le flanc oriental » du dispositif « atlantique ». Les deux opérations successives avaient un but identique.

Et c'est pour cela que le sang coule à Chypre.

Provocations ?

Le 2 août, des attentats ont eu lieu à Paris, au moyen de voitures piégées devant les sièges de « L'Aurore », de « Minute » et du Fonds Social Juif Unifié. Peu après, un communiqué était adressé aux agences, attribuant cet « acte de guerre » à un commando dépendant de l'organisation palestinienne F.P.L.P., et accusant les journaux et l'organisme visés de s'être « faits consciemment les instruments des menées criminelles des services secrets Israéliens en Europe ». Ce communiqué était suivi bientôt d'un démenti.

Quelques jours plus tard, l'Organisation de Libération de la Palestine (O.L.P.) dénonçait à ce propos une « campagne d'intoxication et de provocation d'envergure mondiale » qui « se reflète depuis plusieurs mois par des campagnes de presse actives et des provocations systématiques, telles que la profanation du Mémorial du Martyr juif et des inscriptions dans les quartiers de Saint-Paul et de Belleville ». Le bureau de l'O.L.P. à Paris « appelle la communauté arabe en France à la vigilance contre les provocations qui se préparent contre elle ».

De fait, comme c'était à prévoir, ces attentats ont alimenté les campagnes anti-arabes, et « Minute » ne manque pas de réclamer une répression active « contre l'implantation du terrorisme arabe en France ».

On peut regretter que, dénonçant à juste titre la recrudescence de l'antisémitisme, le président du C.R.I.F. (Conseil représentatif des institutions juives de France) ait cru devoir tenir dans le climat de tension actuel, des propos qui réalisent un amalgame entre les faits récents qui se sont produits en France (inscriptions antijuives, profanations de cimetières, brochures, livres et films tendant à réhabiliter le nazisme) et les actes de certains groupuscules palestiniens en rapport avec le conflit du Proche-Orient.

Il faut que soient recherchés activement, et condamnés, les responsables, quels qu'ils soient, des violences et des excitations antisémites. Dans l'action nécessaire pour y mettre fin, le racisme antijuif et le racisme anti-arabe ne doivent pas être dissociés, ni opposés, et encore moins alimentés l'un par l'autre. Ils doivent être combattus l'un et l'autre, ensemble, et avec une égale vigueur.

La Guinée-Bissau indépendante

10 septembre 1974 : une date qui comptera dans l'histoire du Portugal et dans celle de la décolonisation en Afrique. C'est ce jour-là que le gouvernement de Lisbonne aura officiellement reconnu l'indépendance de la Guinée-Bissau. Le 31 octobre, l'évacuation des troupes portugaises sera achevée.

Il aura fallu une guerre de onze ans, menée sous la direction du P.A.I.G.C. (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap Vert) et l'effondrement du régime fasciste portugais, dû précisément à l'échec des opérations en Afrique, pour parvenir aux transformations actuelles. Dès le 12 septembre 1973, les dirigeants de la Guinée-Bissau, dont les forces armées contrôlaient les deux tiers du pays, proclamaient unilatéralement l'indépendance reconnue aujourd'hui par 90 Etats.

L'accord signé à Alger prévoit en outre l'accession prochaine des îles du Cap Vert à l'indépendance, conformément aux garanties données par le gouvernement portugais, et aux recommandations de l'O.N.U. et de l'O.U.A.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent concernant le Mozambique et l'Angola, entre le gouvernement portugais et les mouvements de libération de ces deux territoires. Alors qu'une partie des Portugais qui les habitent (300.000 en Angola) acceptent la nouvelle situation, certains s'efforcent de susciter des troubles raciaux, et l'on peut craindre l'intervention de mercenaires, soutenus par l'Afrique du Sud et la Rhodésie.

Un enfant parmi les victimes

Après avoir recueilli les témoignages de plusieurs enfants, outre celui de sa fille, une lectrice de « Droit et Liberté » nous a fait part des faits suivants :

Arrivée au cours du troisième trimestre dans une école de la région parisienne, un enfant de 8 ans a fait l'objet d'une mise en garde de l'institutrice aux autres élèves : « Ne jouez pas avec lui, il est brutal et vous risqueriez d'attraper des poux... »

Privé des récréations, comme du travail et de toute activité commune avec la classe (il n'a pas confectionné de cadeau de fête des Mères, ni reçu de prix, contrairement à tous les autres enfants), le petit garçon est resté toute une journée au coin pour avoir osé se défendre contre les coups que voulait lui donner l'institutrice...

Que l'on martyrise un enfant dans une école en France, en 1974, est difficilement imaginable, inexplicable même, si l'on ne sait pas que l'enfant s'appelle Acll et qu'il est Algérien. L'institutrice s'est défendue d'être raciste, peut-être est-elle simplement sadique ?

Signal d'alarme

Des librairies et des magasins à grande surface diffusent abondamment un recueil d'articles et de photos de la revue « Signal », publiée en France, de 1939 à 1944 par les forces d'occupation. Sous une apparence objective — puisqu'il s'agit de « documents » bruts — cet album apporte, sans contrepartie, la version nazie des événements relatés.

Les éditeurs se sont donné l'alibi d'une brève préface, qui invite, dans la plus hypocrite ambiguïté, à « retirer les leçons du passé » pour « améliorer l'avenir »... tout en discernant aux criminels hitlériens un brevet d'héroïsme. Comment les lecteurs, en particulier les jeunes, pourraient-ils comprendre ce que fut réellement cette période, ce qu'est le nazisme, alors qu'après ces quelques lignes, de nombreuses pages illustrées exaltent les thèses officielles du 3^e Reich et les victoires glorieuses de la Wehrmacht ?

théâtre

" PASSION NOIRE "

EN l'église Saint-Julien-le-Pauvre, chaque soir, à 21 h 30, dans un décor de Mystère du Moyen Age, la Compagnie Pierrette David nous présente ce qu'on pourrait nommer un « Oratorio moderne ».

Ce qui frappe, c'est la qualité de la création poétique de Rouben Melik, prix Apollinaire. Les vers dits en voix « off » nous touchent profondément. Ils sont extraits de « Lynch », paru en 1956 chez Pierre Seghers.

Deux personnages noirs à la plastique étonnante nous présentent l'anecdote d'un jeune Noir en proie au mépris et au racisme qui va être condamné et lynché.

La poésie se fait splendeur pour dénoncer cette injustice. Mais Pierre Saintons, l'acteur, à l'image de tous les héros anonymes persécutés, va accepter son martyre et comme celui du Christ, son lynchage sera suivi des renaissances de la nature et des consciences humaines.

La musique — blues, negro spirituals, un peu de Bach au clavecin ou à la flûte — magnifie cette expérience douloureuse. Les bruitages, les voix « off » amplifient par l'intermédiaire du magnétophone la voix de l'universelle protestation qui amènera le souvenir au stade de l'émol et de la renaissance.

Cette passion chrétienne est noire, car c'est l'Africain transplanté en Amérique qui nous a montré le chemin de la douleur.

Le metteur en scène, Pierrette David, qui a fait un montage à base d'ombres dessinées très original — je pense,



Marie-Christine Darah et Pierre Saintons.

en particulier, au chemin de croix — nous prépare d'autres soirées aussi pleines de méditation et de poésie musicale. Je ne puis vous retranscrire cette ambiance, il faut aller voir cette Compagnie jusqu'à fin septembre.

Quant au poète Rouben Melik, il trouve dans ce montage sonore et visuel sans doute la satisfaction d'images rêvées en lui, ici représentées dans un lieu de communion humaine.

DANS les collections éditées par P. J. Oswald, Paris, la série « Théâtre africain » nous concerne.

« La traversée de la nuit dense », de Zégoua Nokan, Ivoirien qui fit ses études de lettres en France, porte en sous-titre : « ou les travailleurs africains en France », et est dédiée « A la mémoire des cinq travailleurs africains assassinés par les capitalistes à Aubervilliers ».

L'acte I est situé dans un pays africain. Une fable illustre la nécessité de la solidarité, dans le style traditionnel de la poésie africaine. Les Ivoiriens possèdent leur culture propre, leurs coutumes et leurs croyances, et comme le fit déjà remarquer Montaigne, il serait vain de vouloir leur imposer la pensée et la religion d'Occident.

Trois ouvriers africains partent chercher du travail en France. C'est en raccourci un tableau des situations types. Il faut payer le fonctionnaire de la Sécurité nationale pour obtenir les passeports. La générosité de l'oncle, autre forme de l'ancêtre, permet cette opération. C'est là un investissement, car, tandis que les Africains enrichis « boivent du whisky et du champagne » et « se font soigner en Suisse », les travailleurs immigrés envieront à leurs villageois de quoi subsister, avant de revenir s'installer au pays pour monter un petit commerce. D'ailleurs, « le gouvernement est heureux de voir partir » des chômeurs, pour qui Paris est signe d'espoir.

L'IMMIGRATION SUR SCENE

L'acte II est situé à Aubervilliers, dans un foyer pour travailleurs africains, « véritable camp de concentration ». Suivent les détails, que nous connaissons trop bien, « le visage de la plus atroce misère »... et l'oxyde de carbone du poêle, semeur de mort.

La condition du travailleur immigré est illustrée sobrement en quelques dialogues, en un style fort, qui fait tout ornement inutile et vise droit au but. Salaires sous-payés, interdiction de se syndiquer, répression, racisme (« Ils vivent mieux ici qu'en Afrique. » « Ils ne peuvent s'adapter à de véritables logements. »)

Même certains « frères étudiants » refusent leur aide. La nostalgie de la terre natale, de l'entraide indigène ne tarde pas. « Nous avons quitté la nuit pour nous trouver en une nuit plus sombre. »

Mais Nokan lui-même, le poète, les trois étudiants africains interviennent pour lutter contre les propriétaires, qui eux « sont des parasites ». « L'expression de la souffrance ne suffit pas pour tuer celle-ci. » La conscience de classe passe par la voie de l'alphabétisation. « Nous avons un devoir envers tous les peuples. »

« Nous vivons en frères et sœurs, tels les arbustes et les herbes de la

savane. » « Nous deviendrons poète et musique, amour, infini, soleil. » Et nous retournerons, travailleurs qualifiés, dans notre pays natal « pour assumer pleinement nos lourdes responsabilités » et réaliser le rêve de « notre Afrique industrialisée ! ». « Naîtront des parfums neufs. »

L'épilogue est un cri d'avenir : « Il y aura le règne des justes. »

Suit un poème : « Cris rouges », car le théâtre d'aujourd'hui est un chant, profond et léger. Celui de Nokan « ressemble à un opéra », il appelle le jazz peut-être. Comme il le définit dans son « Avant-propos », il a dépassé la première phase de la littérature africaine, celle du « style bon-nègre-larmoyant » qui désire « se blanchir » ; la seconde phase aussi, celle « de la négritude dont la plupart des tenants, liés aux néo-colonialistes, exploitent aujourd'hui les peuples africains ». « Quand cesserons-nous vraiment d'être des nègres pour devenir des hommes ? »...

L'auteur entre avec nous dans la troisième phase : « Je suis une voix libre »... « L'art, comme la vie, doit être optimiste. » « La poésie est une des voies qui mènent à la révolution. »

Jean-Claude ANTOK.

« Ce film, par qui le scandale arrive... », c'était « Portier de nuit » analysé par Hélène Tenenbaum dans « Droit et Liberté » en juin.

Psychologue, Hélène Tenenbaum s'était attachée à suivre les réactions du spectateur devant ces retrouvailles morbides d'un ancien bourreau nazi et de sa victime. « Nous ne sommes pas d'accord, écrivait-elle, mais nous avons été émus, et nous l'avons été parce qu'en nous quelque chose de l'ordre de la vie, du sexe a été mis en jeu — malgré nous (...). Alors, en sortant du film, pour ne pas prendre conscience de cette adhésion affective à ce que la raison rejette, nous criions haut et fort que le film est un scandale. »

Infirmant ce diagnostic, plusieurs lecteurs nous ont écrit pour crier haut et fort que « Portier de nuit » n'est pas un scandale. « La clé du film » que propose Thérèse Luciani, d'Avignon, ouvre certaines perspectives qu'Hélène Tenenbaum laissait deviner...

La clé de "Portier de nuit" ?

N l'apologie du nazisme, ni avilissement de ses victimes : aucun de ces deux qualificatifs ne peut s'appliquer au film de L. Cavani, « Portier de nuit », comme certains critiques ont cru bon de le faire. C'est là un moyen simpliste et commode de se débarrasser du problème gênant — et qui nous concerne tous — que pose ce film. Inutile de n'y voir également qu'une relation sado-masochiste, répétition de « La Prisonnière » dans un autre décor. Tout cela est trop facile et faux.

Car de quoi s'agit-il dans ce film ? De l'expérience d'une toute jeune fille qui a été « choisie » parmi d'autres détenues pour sa jeunesse, sa fragilité, sa pureté, sa grâce de jeune animal. Elle a été « piégée », traquée par ces projecteurs braqués sur elle, isolée dans un univers de lumière crue, dressée à coups de revolver à apprendre le jeu. Mais quel jeu, justement ? Car elle n'est ni veule, ni pleutre, cette jeune Lucia ; elle ne pleure ni ne supplie. Elle est vraiment cet animal libre qui cherche à s'échapper, qu'il est fascinant pour un dompteur de mater. Et c'est ce à quoi s'emploiera Max, par un mélange de force, de brutalité, tout en relâchant quelquefois un peu la bride et en manifestant une certaine tendresse.

Lucia, lorsqu'elle retrouve Max, est « fascinée ». Lucia est seule ; elle ne dit pas — et sans doute n'a-t-elle jamais osé dire — à son Américain de mari ce qu'est Max, ce qu'elle et lui ont partagé. Et ce qui m'a frappée c'est l'attitude de Lucia accroupie par terre dans sa salle de bains, prostrée, dominée de nouveau. La Lucia, femme de chef d'orchestre, est belle, lointaine, altière, parée de bijoux et d'objets de luxe ; celle de Max est quémandeuse — oserait-on dire — d'une caresse ? Elle a l'attitude d'une bête qui a retrouvé son maître ; elle est chienne. Même ses relations sexuelles avec Max sont dépourvues de toute sublimation : elles sont accomplies comme les rites d'un code dont nous manquera toujours la clé...

... Et si c'était cela la clé du film : la quête pour Max et Lucia, de ce graal à rebours, ce voyage au-delà de l'homme, régression vers cette part d'ombre qui est au fond de nous-mêmes.

Car Lucia et Max vivent une ascèse du mal. Max la dépouille de ses bijoux, de son luxe. Il l'attache pour qu'on ne vienne pas la voler. Et Lucia consentante, même en son absence, se traîne par terre et se cache sous la table comme un chien...

... Entre eux pas de paroles, pas de communication, si ce n'est dans la souffrance et le plaisir douloureux...

Et ils partent pour mourir, dans un déguisement qui est une dernière tentative d'abolir les années. Réunis dans la mort, comme ont voulu le laisser croire ceux qui y voient l'« happy end » des histoires d'amour ? Non : séparés même dans la mort puisqu'ils tombent chacun de leur côté sans



Max et Lucia : les rites d'un code.

avoir jamais pu se rejoindre et sans regarder la mort en face, comme deux êtres de la nuit qui y retournent, seuls.

Film confortant ? sûrement pas ; mais film qui nous permet de prendre nettement position face à ces deux points :

— Le premier, que cette histoire n'a pu se produire que parce qu'un système politique a donné tous les pouvoirs à des êtres « pourris » comme Max et leur a permis d'exercer sur des innocents leur ascendant de malades.

Parallèlement, sans un système concentrationnaire, jamais Lucia n'aurait été contrainte de régresser vers l'enfer blotti au fond d'elle-même.

La première conclusion à tirer de ce film c'est donc qu'il nous faut lutter, et lutter encore, pour éviter que la liberté soit bafouée, sur quelque petit domaine que ce soit. Il ne faut pas accepter la moindre compromission avec le mal.

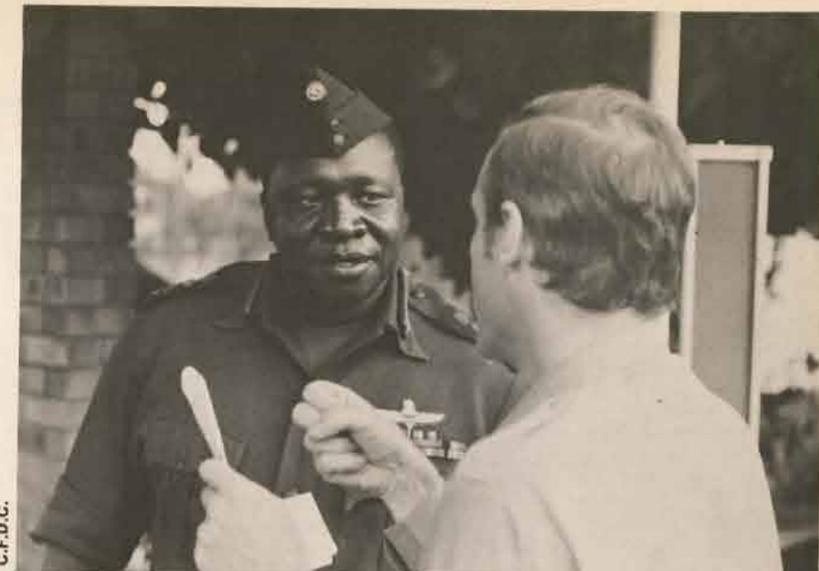
— La seconde, c'est que, par « confort moral », par « lâcheté », parce que c'est plus facile, nous laissons les êtres s'enfermer dans leur solitude et leur tourment...

Le film de L. Cavani est un film d'adulte pour adultes. Il nous dit de rester vigilants face à cette « bête immonde », à ce « Léviathan », prêt toujours à nous faire retourner aux Ténébres.

Thérèse LUCIANI.

Avec « Général Idi Amin Dada », Barbet Schroeder a poussé sur le devant de la scène un personnage de tragi-comédie. « Après un siècle de colonisation, conclut-il, Idi Amin Dada nous renvoie une image déformée de nous-même. »

Mireille Amiel soulignait dans « Droit et Liberté » (n° 331) l'intelligence de cette façon de voir et de faire voir les séquelles du colonialisme. Sans une pareille lucidité chez les spectateurs, intervient ici M.-F. Antok, le film de Schroeder risque cependant de n'exciter que le rire des uns et le racisme des autres.



Barbet Schroeder dirige le général Amin.

Nous avons également reçu cette lettre :

Le cas de ce « Portier de Nuit », ancien S.S. qui récupère son esclave après la guerre, provoque l'indignation justifiée de ceux qui ont connu l'emprisonnement et la déportation. Or, ce cas n'est pas tellement différent, dans le fond, de celui du souteneur qui viole et asservit une femme pour l'exploiter. Quelles chaînes physiques celle-ci ne doit-elle pas briser pour se libérer ! « Rien n'est plus près de l'amour que la haine » et vice-versa.

Dans le film, la victime dressée par son tortionnaire, est paralysée quand il s'agit de fuir.

Cette pseudo-adhésion de la victime à son sort est appelée par les administratifs « consentement ». Ce fameux « consentement » qui autorise tant de gens à avoir bonne conscience ou indifférence devant les drames de millions d'esclaves dans le monde.

Ce film-scandale aura-t-il causé une émotion éphémère ? ou amènera-t-il plusieurs à se poser des problèmes dans le présent sur l'esclavage sexuel qui fait d'innombrables victimes en France même ?

Le régime concentrationnaire sévit parmi nous. Pourquoi donc ceux qui luttent contre lui sont-ils si peu nombreux ? Permettez-moi de poser la question...

Jean SCELLES
Président des « Equipes d'action »
contre la traite des femmes
et des enfants

UBU EN AFRIQUE

AUX sources du Nil, sur l'Equateur, l'Ouganda est deux fois moins étendu que la France. Ses 10 millions d'habitants ne souffrent pas de la famine et sont gouvernés depuis 1971 par l'ex-lieutenant Idi Amin Dada qui renversa le Président Obote (actuellement réfugié en Tanzanie). Voilà qui est bien banal, va-t-on penser, et pourtant qui ne connaît pas le général Idi Amin Dada ?

Pour mieux faire connaître ce mégalomane doublé d'un assassin (appréciation de l'auteur de cet article), Barbet Schroeder a réalisé un film remarquable, autoportrait du dictateur. En effet, ce dernier a tenu à en assurer la mise en scène, la musique (on le voit jouant de l'accordéon) et à se faire filmer — complaisamment — dans sa vie publique et privée.

J'ai vu le film dans son intégralité et ai appris que, depuis, Schroeder a été contraint (sous peine de sanctions aux ressortissants français en Ouganda) de faire d'importantes coupures. Regrettons qu'il ait dû obtempérer...

Ce qui est le plus frappant dans ce chef d'Etat, c'est sa haine forcenée des Israéliens, et il confond visiblement antisémitisme et antisémitisme. Il explique par exemple qu'il détient « Le Livre » du plan de domination des juifs sur le monde. Toutes les puissances voudraient le lui prendre ; il consent à le montrer : c'est le « Protocole des Sages de Sion », faux grossier, répandu à des milliers d'exemplaires depuis des dizaines d'années ! Cette anecdote « situe » le personnage.

Le Conseil des ministres est un des grands moments d'humour du film. Les points développés par le chef d'Etat en sont : — l'amour obligatoire qu'il faut lui porter ; — la nécessité de « faire lever rapidement à 5 h ces êtres faibles, les femmes », de les intégrer à la vie du

pays en leur réservant le poste de « directrices d'hôtels » ; — la détermination au travail des ministres (« après 3 absences au Conseil, vous serez exclus ») ; — l'importance du 22-41, numéro de téléphone d'Idi Amin Dada ; — l'exécution immédiate de tout espion présumé.

A ce moment le rire se fige, et c'est ainsi tout au long du film : la franche rigolade déchainée par le grotesque du personnage côtoie l'horreur des atrocités commises dans ce pays. Ainsi des milliers de personnes ont disparu, exécutées sommairement sans doute, depuis la venue au pouvoir de ce narcisse dangereux. Idi Amin refait aussi la prise du Golan et démontre avec deux tanks, un hélicoptère et un avion comment il brisera les Israéliens. Toujours dans ce but anti-israélien, nous assistons à l'« entraînement » des « escadrons-suicide » sur un toboggan de jardin d'enfants et de la « marine » ougandaise sur le lac Victoria !

Oui, ce film aurait pu être joué et signé par Jerry Lewis, mais ce général existe, il dirige un pays de 10 millions d'habitants, il dispose de moyens militaires importants. Il ne faut donc pas se contenter de dire ce que j'ai entendu chez de nombreux spectateurs : « Il est marrant... Il est sympa dans sa folie ».

De plus, et ce point est important, je crains que ce film — à grand succès commercial — ne développe une certaine forme de mépris et donc de racisme à l'égard des Africains en général : l'amalgame peut être facile et les journaux d'extrême-droite ne s'en sont pas privés.

Cette œuvre est très intéressante, certes, mais elle est à voir et à juger avec beaucoup de lucidité. Elle réclame une saine prise de conscience politique.

Marie-France ANTOK

AU FIL...

■ Le film de Michel Mitrani, « Les guichets du Louvre », vient de sortir à Paris. Il met en scène la rencontre dramatique de deux jeunes gens au cours de la grande rafle du Vel' d'Hiv'.

■ Le numéro de mars des « Etudes tsiganes » (paru récemment) publie une étude des mots par lesquels sont désignés les Tsiganes dans les différents dictionnaires français. Conclusion : « Les distorsions que subit le Tsigane réel sous l'influence du stéréotype se font dans le même sens, qui se résume en un mot : l'ethnocentrisme... qui procède d'une mentalité ethnocidaire. Les Tsiganes sont refusés en tant que tels. Leur système de vie est rejeté. On voudrait en faire des objets folkloriques. »

■ Le numéro d'« Europe » de juillet-août, consacré à « La Poésie et la Résistance », présente non seulement les poètes, mais aussi tous ceux qui contribuèrent à la diffusion de la poésie de la Résistance. Un panorama de la création populaire révèle chansons, tracts et libelles de l'époque, ainsi que des poèmes de résistants juifs et de résistants allemands en France (400 pages, 20 F).

■ « Nous voulons lire ! », bulletin d'information sur la lecture des jeunes enfants, présente une très riche sélection de livres « qui ne sont ni racistes, ni antiracistes, mais qui aideront les enfants à comprendre les réalités qui se cachent derrière ces mots ».

(« Nous voulons lire ! », n° 7 et 8, 5 F le numéro. I.L.T.A.M., rue Naudet, Domaine universitaire, 33405 Talence.)

■ Jérôme Martineau, ancien gestapiste bordelais, a obtenu la condamnation d'André Harris et Alain de Sedouy, auteurs du film « Français si vous saviez ». Un court passage du film montrant une exécution capitale en illustration de l'interview de J. Martineau est supprimé, et ce dernier a obtenu 20.000 F de dommages et intérêts.

■ Jean-Pierre Faye a traqué à travers l'histoire et l'actualité les thèmes du discours antisémite. Contradictoires, incohérents, les énoncés anti-juifs tiennent bon, unis par une permanence d'inspiration redoutable, dont le caractère scandaleux n'apparaît jamais assez. (« Migrations du récit du peuple juif », J.-P. Faye, Belfond, 26 F.)

DES JOURS

RACISME ET PORNOGRAPHIE

«Black-love»

DEPUIS quelques années, on assiste au déferlement, sur les écrans, de vagues grandissantes de films pornographiques. Il n'est pas sage, devant ce phénomène, de froisser hypocritement le mouchoir de Tartuffe devant ce-sein-que-l'on-ne-saurait-voir — ce sein... et le reste.

Sans jeu de mots, il y a quelque chose de sain dans le fait de montrer clairement le corps humain dans sa nudité, y compris le sexe, y compris celui de l'homme, puisque, aussi bien, on doit observer que la tendance, à la scène et à l'écran, est manifestement de mettre plus en valeur les charmes masculins que les grâces féminines.

La malédiction du corps, qui va chercher loin ses imprécations et interdits, dans les vieilles civilisations, surtout la judéo-chrétienne, est proprement anti-humaine et a fait suffisamment de dégâts pour que la nudité montrée ait un caractère libérateur.

Votre Mariage c'est
PRONUPTIA
la maison du bonheur DE PARIS
18 rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9^e
tél. 770.23.79
Principales villes de France et de l'étranger
300 modèles de 225 à 2500 F



Catalogue contre 1,50 F en timbres

Roger MARIA.

Par un glissement logique, les gestes les plus « osés » du plaisir n'ont pas à être cachés à partir du moment où le baiser sur la bouche — qui est très érotique — est, depuis si longtemps, le signe manifeste de tant de films et de pièces de théâtre.

Ce qui doit être dénoncé, c'est la vulgarité agressive, l'ennui jusqu'à l'écœurement des neuf dixièmes des productions cinématographiques présentées comme pornographiques et dont les rabâchages de scènes sans imagination, sans suggestion intelligente — oui, intelligente — sont la caractéristique majeure.

Vraiment, de tels films ne peuvent amuser que certains messieurs d'un âge certain, obsédés par leurs déficiences ou des collégiens intoxiqués de masturbation solitaire.

Le principal réalisateur — quasi à la chaîne — de cette basse production, le pionnier du genre, qui gagne à ce travail dérisoire une fortune énorme, est José Benazerf, et son « chef-d'œuvre » paraît être « Black Love ».

Si nous intervenons à ce sujet, ce n'est pas à cause de quelques léchages entre lesbiennes (la banalité même), ni parce que des jeux en groupe — en grappe — sont complaisamment filmés, mal d'ailleurs, mais parce que « Black Love » participe au racisme anti-Noir de la façon la plus dangereuse.

Le « héros » du film est un splendide Noir américain, appartenant à un mouvement de Noirs révolutionnaires aux États-Unis : on voit le comité directeur délibérer sous le portrait de Guevara, pour que tout soit clair.

Or le trésor de guerre du groupe ayant été volé par des truands en Europe, un des dirigeants est chargé de la mission de le récupérer ; il va se trouver mêlé à toutes sortes d'ébats érotiques en raison de sa séduction — et l'on insiste sur l'importante localisation de cette séduction.

Jusque là, on peut admettre. Mais, pour pimenter son film, l'auteur a transformé ce militant noir de Don Juan toutes catégories en étrangleur de femmes blanches en insistant bien sur le fait que c'est par vengeance qu'il tue, par vengeance du racisme subi par les siens et chacun de ses crimes érotiques est souligné par le défilé sur l'écran — dans sa tête — d'images, reprises de bandes d'actualités, de répression sauvage de la police américaine contre les Noirs et de lynchage par les fanatiques du Ku-Klux-Klan, avec cagoules et croix en flammes.

biblio
bref

● L'HOMME DERACINÉ, par Catherine Valabrègue (Mercure de France).

● LES TRAVAILLEURS ETRANGERS EN FRANCE, par Juliette Mincès (Seuil).

La même réalité, celle de l'immigration, mais abordée sous un angle différent. Le livre de Catherine Valabrègue est plus didactique : il étudie méthodiquement les problèmes qui se posent aux migrants et la façon dont ils vivent (par exemple : d'où viennent-ils ? comment vivent-ils ? la transplantation, le logement, la condition des femmes, les jeunes migrants, les enfants des travailleurs étrangers). Le livre de Juliette Mincès fait davantage appel aux témoignages : « un jeune Portugais raconte », « un pasteur espagnol raconte ».

Le livre de Catherine Valabrègue est sans doute plus facile à comprendre et à assimiler et nous fournit une documentation précise et méthodique. Celui de Juliette Mincès est peut-être plus bouleversant à cause des expériences personnelles qu'il rapporte. L'un et l'autre nous montrent combien est inhumaine la condition des travailleurs immigrés et de quel racisme ils sont souvent l'objet. Le livre de Catherine Valabrègue fait d'ailleurs à ce sujet une suggestion intéressante, demandant que dans tous les lieux publics soit affichée la loi contre la discrimination raciale que le M.R.A.P. a fait promouvoir.

Catherine Valabrègue a tout à fait raison de consacrer au « retour » de l'immigré son dernier chapitre. Il ne faut pas qu'après avoir été déraciné en France, ce travailleur se trouve et se sente déraciné encore lorsqu'il rentre dans son pays d'origine.

Juliette Mincès rappelle aussi, dans un chapitre sur le racisme, la loi sanctionnant ceux qui dans une offre d'emploi subordonnent l'acceptation de leurs employés à leur appartenance ou au contraire à leur non-appartenance à une ethnie, à une race ou une nationalité donnée. Il est bon en effet que cette loi soit de plus en plus largement connue.

Marguerite BONNE.



L'AFRIQUE DES AFRICAINS

INVENTAIRE de la « négritude », panorama des œuvres de l'intelligentsia noire, avant et après la décolonisation, « L'Afrique des Africains » est d'abord une entreprise de réhabilitation (1). Réhabilitation de l'identité africaine par le rappel de ses mœurs et coutumes ancestrales exaltées par Jomo Kenyatta, et inspiratrices de multiples contes et légendes à travers la littérature noire. Réhabilitation encore des croyances et institutions antérieures à l'arrivée des Blancs. Les œuvres de Kenyatta, Ojike, Sylla, Assane l'ont bien montré : le monothéisme, le système démocratique, une armature juridique cohérente ne furent pas des importations d'Occident mais existaient en Afrique avant la colonisation.

Le souci de sauvegarder l'identité africaine contre l'assimilation extérieure n'est qu'un des aspects d'une littérature profondément située dans le contexte colonial. En dépit de quelques passages à vide qu'entraîna en son temps l'abolition de l'esclavage, le thème de la résistance au colonialisme est en effet partout présent chez les écrivains noirs, depuis la poétesse Phillis Wheatley au XVI^e siècle jusqu'aux œuvres actuelles de Pierre Bambote, avocat de la revanche, d'Aimé Césaire et de L. Senghor, chantre du métissage des cultures, sans oublier les romans anti-apartheid de Peter Abrahams. Sur le plan économique Abdoulaye Ly et son « Histoire de la Compagnie du Sénégal » démonte « le Pacte colonial », cause du délabrement de l'économie africaine.

Mais la défense exclusive de la « négritude » va être contestée par des écrivains tels que Fanon et Mphahlele, qui entendent la dépasser au nom d'une finalité révolutionnaire universelle et inspirée du marxisme. Il ne faut cependant pas oublier le caractère surtout rural de l'économie africaine : aussi Abdoulaye Ly esquissa-t-il une réhabilitation des masses paysannes en marge de la conception marxiste du prolétariat, où Senghor se contente de puiser une certaine vision de l'homme.

La seconde édition de « L'Afrique des Africains » découvre les œuvres des écrivains noirs d'après l'indépendance, laquelle est loin d'avoir résolu tous les problèmes. L'unité africaine chère à Cheik Anta Diop n'est pas réalisée, la menace de balkanisation pèse, l'indépendance économique est souvent un leurre, le neutralisme souffre maints accommodements. La littérature noire d'aujourd'hui est marquée par ces vérités : à côté du thème de la rencontre entre deux civilisations, évoquée par Gabriel Okara, à côté de la résurrection des anciennes mythologies par John Peppard Clarke et Wole Soyinka, nombreuses sont les œuvres de désenchantement et les violents réquisitoires contre les mœurs politiques, tel « Le Devoir de violence » de Yambo Ouologuem.

Ainsi ne peut-on aujourd'hui abandonner la vision d'une littérature africaine contestataire, axée sur les diverses options offertes aux nouveaux Etats. Si l'on considère que certains écrivains engagés perdirent les uns leur liberté, comme Wole Soyink, d'autres leur vie, comme Eduardo Mondlane, force est d'admettre que la route est encore longue pour la jeune Afrique à la recherche d'elle-même et du socialisme.

Jean-Claude LABRACHERIE.

(1) Par Claude Wauthier. Collection « L'Histoire immédiate », Editions du Seuil.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

Au Festival de Dinard

Le 7 juillet dernier, le M.R.A.P. a présenté au Festival du film de l'ensemble francophone, qui se tient tous les deux ans à Dinard, trois courts métrages tournés par une équipe de jeunes cinéastes français, sous la direction de Michel Kopiloff, en Afrique du Sud et au Lesotho, ainsi que le film du M.R.A.P., « Témoignages ».

Ecart de langage

A propos de la condamnation de Beate Klarsfeld, « Le Droit de Vivre », organe de la L.I.C.A., se livre à une violente attaque contre le M.R.A.P., dont il déforme outrageusement les positions.

Disons simplement que le M.R.A.P. lutte sans relâche depuis sa création pour le châtiement des criminels nazis, et qu'il a été parmi les premiers à faire connaître les initiatives de Beate Klarsfeld dans ce domaine.

Il s'agit là d'un problème grave, important ; il est normal que des questions et des débats surgissent parfois sur ses divers aspects et implications. Ces questions, ces débats, concernent les situations, les faits et les principes, non les personnes — ce que « Le Droit de Vivre » ne comprend pas. Il se place au plus bas niveau. Il n'hésite pas, par exemple, à stigmatiser « la perfidie et les calomnies des dirigeants du M.R.A.P. ».

Dans les colonnes d'un journal anti-raciste, de tels écart de langage ont de quoi étonner. Ils ne servent guère la cause qui nous est commune. Qu'on n'attende pas de nous une polémique sur un tel terrain.

METZ : Autour d'un tract électoral

« Il faut croire que vos troupes habituelles, composées de citoyens français, vous ont abandonné, car 80 % de vos supporters étaient des travailleurs immigrés, dont les applaudissements frénétiques étaient aussi mécanisés que vos monologues. L'attitude correcte de la minorité de Français présents dans la salle, qui d'ailleurs seule est concernée par l'élection de notre PRÉSIDENT, tranchait avec la frénésie, la haine et le fanatisme de tous ces immigrés. Doit-on livrer la France à cette minorité ? Non ! La France aux Français ! Réagissez ! Votez Giscard... »

Ces phrases sont extraites d'un tract diffusé à Metz, lors de la campagne présidentielle, au lendemain d'un face-à-face public opposant M. Kiffer député Réformateur, à M. Buchmann, dirigeant du Parti communiste. Ces injectives, adressées nommément à M. Buchmann, se présentaient comme étant lancées par M. Kiffer, parlant à la première personne (« Avec des gens de votre sorte, je n'accepterai dorénavant un face-à-face que seul à seul, devant une caméra de télévision »), bien que son nom ne figure pas au bas du tract.

Toujours est-il que cette façon de parler des travailleurs immigrés méritait d'être dénoncée. Le comité mosellan du M.R.A.P. écrivit à M. Kiffer pour lui demander s'il était réellement l'auteur de ce tract (29 mai). Sans réponse au bout de plusieurs semaines, il prit l'initiative d'une réunion, au cours de laquelle 14 organisations locales adoptèrent en commun une « lettre ouverte » à M. Kiffer (3 juillet). Les signataires (1) « s'élèvent avec indignation contre les auteurs de tels écrits — rappelant les mots d'ordre fascistes — qui constituent une triple provocation : provocation à l'égard de tout Français qui voit dans son pays la terre de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ; provocation à l'égard des travailleurs qui ont affirmé depuis plus d'un siècle que leur solidarité dépasse les frontières ; provocation à l'égard de toutes les organisations démocratiques, qui ont toujours affirmé que les libertés d'expression syndicale et politique n'étaient le privilège de personne, mais un droit qui veut la dignité de tous ».

Ce texte ayant été communiqué à la presse, ainsi qu'aux groupes parlemen-

taires, la direction du « Républicain Lorrain » refusa de la publier, mais prit contact avec M. Kiffer qui s'engagea à s'expliquer.

Le 11 juillet, écrivant au comité du M.R.A.P., le député affirmait que le tract avait été « réalisé et composé à son insu », « sous le coup de la passion », « par des éléments incontrôlés », et qu'il était intervenu « dès qu'il en avait pris connaissance », pour faire « immédiatement arrêter sa diffusion ».

« Il est évident, ajoutait M. Kiffer, que je désapprouve formellement de tels écrits, présentant un caractère d'incitation à la discrimination raciale. »

Les 14 organisations ont alors repris l'essentiel de leur texte dénonçant le contenu du tract xénophobe, en lui donnant la forme d'un communiqué, qu'elles ont tenu à adresser à nouveau à la presse, avec l'ensemble du dossier.

(1) M.R.A.P., A.M.I., L.I.C.A., Ligue des droits de l'Homme, Mouvement de la Paix, M.D.P.L., U.D.-C.F.D.T., U.D.-C.G.T., F.E.N., S.G.E.N., S.N.E.Sup., P.C.F., P.S., P.S.U.

NOTRE CARNET

MARIAGES

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre ami Salah SIBOUS, animateur du comité du M.R.A.P. de Roubaix, avec Mademoiselle Marie-Christine MASURE. Nos cordiales félicitations et nos vœux chaleureux.

Nos amis, Mme et M. S. ENGIEL, président de la Société mutualiste des originaires de Kaluszyn, annoncent le mariage de leur petit-fils, Denis BARANEK, avec Mademoiselle Catherine BOYER. Nous associons à leur joie, nous leur exprimons nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

NOS DEUILS

Notre ami Armand Rafalovitch, membre du Bureau National du M.R.A.P., a eu la douleur de perdre son père, Henri RAFALOVITCH. Nous lui exprimons, en ces circonstances douloureuses, notre profonde sympathie.

Sangan. Format poche, 4 pages photos hors-texte.

● LA SANTÉ DES MIGRANTS 7 F
Onze éminents médecins analysent pour la première fois ce grave problème. Format poche, 4 pages photos hors-texte.

● LE LOGEMENT DES MIGRANTS 6 F
Constat et suggestions de sept associations. Format poche.

● UNE FAMILLE COMME LES AUTRES 19 F
Lettres d'une famille juive sous l'occupation, réunies et présentées par Denise Baumann. Préface de Pierre Gascar.

● UN DRAME A BORDJ-HINDEL 19 F
Amour et haine antisémite dans l'Algérie coloniale. Récit de Claude Labarraque-Reyssac.

● UNE ÉCOLE CHEZ LES TZIGANES 10 F
Témoignage d'un instituteur, par Jean-Claude

A commander à « Droit et Liberté »,

120, rue Saint-Denis, 75002 Paris - C.C.P. 6070.98 Paris

Pour les frais d'expédition, ajouter 2 F pour un volume et 4 F pour deux volumes et plus.

RELATIONS INTERNATIONALES

Albert Lévy en Tanzanie

Le secrétaire général du M.R.A.P., Albert Lévy, a été invité en Tanzanie, au début de juillet, à l'occasion des célébrations organisées pour le 20^e anniversaire du T.A.N.U. (Union nationale africaine du Tanganyka), le parti qui a conduit le pays, ancienne colonie britannique, à l'indépendance, et assure aujourd'hui sa direction.

A travers les manifestations diverses auxquelles il a assisté à Dar es-Salaam, de multiples visites et entretiens, Albert Lévy a pu constater les réalisations remarquables et les efforts poursuivis en vue de promouvoir le développement économique, social et culturel de la Tanzanie, avec le soutien actif des masses populaires, dans une voie socialiste et pacifique.

Avec les autres invités français, notre secrétaire général a été reçu par le chef de l'Etat, le président Julius Nyerere, à qui il a remis un message de Pierre Paraf, président du M.R.A.P. Au cours de cette longue entrevue, a été notamment évoquée l'action menée pour soutenir les luttes des peuples africains opprimés par le colonialisme et l'apartheid.

En Tanzanie — qui a une frontière commune avec le Mozambique — les autorités et la population sont solidaires de ces luttes et suivent avec une vive attention les évolutions en cours après l'effondrement du fascisme au Portugal. On comprend les inquiétudes et la réprobation que suscite dans cette région l'aide officielle de la France aux forces colonialistes et racistes.

La plupart des mouvements de libération africains ayant un siège dans la capitale tanzanienne, Albert Lévy a pu rencontrer des représentants du F.R.E.L.I.M.O. (Mozambique), du M.P.L.A. (Angola), de l'A.N.C. (Afrique du Sud), du Z.A.P.U. (Zimbabwe) et du S.W.A.P.O. (Namibie). « Droit et Liberté » publiera prochainement une relation détaillée de ce passionnant voyage.

Aux Nations-Unies

Le M.R.A.P. étant désormais doté du statut consultatif auprès de l'O.N.U. (1), de premières dispositions ont été prises en vue de lui permettre d'assumer les fonctions et les tâches qui découlent de cette promotion internationale.

Le 8 juillet, le docteur François Grémy, membre du Bureau national, s'est rendu à Genève, où il a rencontré Mme Luisa Giurati, responsable de la liaison des Nations unies avec les organisations non gouvernementales (O.N.G.), et pris contact avec plusieurs organismes se rattachant à la division des Droits de l'homme de l'O.N.U. Il a également rencontré des représentants de la Conférence des O.N.G. et de certaines organisations qui en sont membres, notamment le Conseil oecuménique des Eglises.

Le M.R.A.P. participe, du 2 au 5 septembre, à la Conférence internationale des O.N.G. contre l'apartheid et le colonialisme en Afrique, qui se tient également à Genève.

(1) Voir « Droit et Liberté » de juillet 1974, page 28.

25^{ème} anniversaire

mrp

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix,

J'adhère au M.R.A.P.

Nom
Prénom
Profession
Adresse

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 20 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

AU FIL...

■ Une délégation, composée d'Albert Lévy, secrétaire général, Sally N'Dongo et Alexandre Chil-Kozlowski, secrétaires nationaux, représentait le M.R.A.P., le 24 août, à Paris, à l'inauguration de la plaque commémorant la reddition du général /on Choltitz lors de l'insurrection parisienne de 1944.

■ Charles Palant, vice-président, Alexandre Chil-Kozlowski et Lucky Thiphaine, secrétaires nationaux, représentaient le M.R.A.P., le 16 juillet, devant l'emplacement de l'ancien Vel' d'Hiv, à la cérémonie commémorative de la grande rafle de 1942.

■ Dans le cadre du stage des moniteurs des colonies de vacances organisé par le comité d'entreprise de la Régie Renault, Alexandre Castanheira, membre du Bureau national du M.R.A.P., a animé un débat, fin juillet, sur le racisme et les travailleurs immigrés.

■ Dans un article publié par Le Point (24 juin), un haut fonctionnaire des Renseignements généraux confirme que le M.R.A.P. figurait sur la liste des organisations, journaux et personnalités soumis, récemment encore, aux écoutes téléphoniques.

■ Le comité du M.R.A.P. d'Anancy, dont le responsable, Francis Angeloz, a apporté son témoignage à des travailleurs tunisiens qui étaient vus refuser des consommations dans un café, s'est adressé aux autorités municipales pour attirer leur attention sur les discriminations raciales pratiquées dans la ville, « au moment où elle accueille la foule des touristes ». Début juillet, il a diffusé un tract aux habitants des grands ensembles où vivent des travailleurs immigrés, soulignant les possibles « richesses d'une telle cohabitation internationale » et « la qualité d'ouverture psychologique et culturelle », qui peut en résulter pour chacun.

■ Le Comité du M.R.A.P. de Pontoise (95) est intervenu auprès du préfet, avec diverses autres organisations, pour demander que soit annulée la procédure d'expulsion visant le président de l'Association des Marocains en France. Il a aidé la défense juridique de plusieurs immigrés en difficulté et réalisés, avant les vacances, plusieurs diffusions hebdomadaires de « Droit et Liberté » sur le marché.

DES JOURS



mode enfantine

RAINETT

PARIS



Bon pour un catalogue en couleurs
à retourner à RAINETT B.P. 233
75063 Paris - Cedex 02

Je désire recevoir gratuitement le catalogue
et la liste des dépositaires RAINETT.

M. _____

Adresse _____

